ROYAUME DU MAROC
PREMIER MINISTRE

MINISTERE DU PLAN
DIRECTION DE LA PLANIFICATION
Division de la Planification Régionale

Rapport sur le Programme Prioritaire Régional Intégré (PPRI) de la région de Meknès pour l'année 1989

J.M. CHEVASSU
C.E.R. - ORSTOM
Janvier 1990

Centre d'Economie Régionale
Faculté d'Economie Appliquée, 23 Cours Gambetta
13627 Aix-en-Provence Cedex 1 (France)

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 2

INTRODUCTION 3

1. La problématique du développement économique marocain 3
2. Le rôle de la planification dans le système politico-économique libéral du Maroc 6
3. Définition du PPRI 7
4. Méthodologie du PPRI 10

CHAPITRE I : LES POTENTIALITES ECONOMIQUES DE LA PROVINCE DE MEKNES 15

1.1 Les potentialités théoriques 15
1.2 Les facteurs de localisation vus à travers les interviews... 27

CHAPITRE II : L'ANALYSE DES FILIERES DE PRODUCTION 36

2.1 La filière bois dans le Centre-Sud peut-elle servir de base de démarrage du PPRI ? 36

2.1.1 La forêt marocaine : possibilités - production - exploitation 37
2.1.2 La transformation des produits forestiers 46
2.1.3 Perspectives et recommandations dans la filière bois 54

2.2 La filière tourisme 61
2.3 La filière des industries agro-alimentaires (I.A.A.) 70
2.4 La filière des industries textiles, de l'habillement et du cuir (I.T.C.) 72

CONCLUSION : LES PROPOSITIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT 76

1) La solution institutionnelle 76
2) La solution opérationnelle 77
3) Propositions pour le programme de 1990 83

ANNEXES :
I - Questionnaire : Motifs de la localisation 86
II - Questionnaire : Fonctionnement et diversification d'entreprises 90
III - Questionnaire : Porteur de projet création 95
IV - Compte rendu des principaux contacts de la filière bois 103
V - Le secteur viti-vinicole au Maroc 116
VI - Lettre Pépinières RICHTER 120
VII - Rapport préliminaire sur le tourisme à Meknès 122
VIII - La coopération industrielle Marseille/Maroc.... 130
IX - Liste des entreprises industrielles (enquête).... 133

AVANT-PROPOS

La région de Meknès a été choisie comme zone pilote pour l'expérimentation de la méthodologie de mise en place des programmes prioritaires régionaux intégrés (PPRI).

Ce programme a démarré en décembre 1988, mais pour des raisons de retard budgétaire, il n'a pas pu se développer dans des conditions normales.

Il faut préciser, par ailleurs, que la méthode que nous avons délibérément choisie se veut originale par rapport aux méthodes courantes de planification dont les résultats ont fait preuve de leur faible adaptation aux conditions économiques et sociales présentes. Il est donc normal que le cheminement de l'étude ne soit pas rectiligne et que l'on soit obligé de procéder par tâtonnements, par opérations dispersées ne paraissant pas toujours évidentes aux yeux du planificateur traditionnel.

L'objectif de la présente note après un an de réflexions et d'exploration de différentes pistes consiste à faire un premier bilan sur la méthodologie et les solutions proposées pour lancer le PPRI.

Nous espérons ainsi pouvoir contribuer à :

- obtenir un consensus général sur la finalité globale du PPRI, d'une part, et sur une stratégie pratique de mise en oeuvre du processus et des outils de planification et de prise de décision au niveau de la zone de Meknès, d'autre part,

- rechercher les bases pouvant servir de fondement à un début de concertation entre les acteurs susceptibles de participer aux différents niveaux décisionnels,

- proposer une première délimitation du champs d'analyse du PPRI.

INTRODUCTION

1. La problématique du développement économique marocain

A l'instar de ce qui s'est passé dans pratiquemment tous les pays du continent africain, les deux premières décennies ayant suivi l'Indépendance Nationale, ont été caractérisées par un mode d'organisation très centralisé.

L'Etat est devenu le principal agent économique sur lequel reposait le développement des secteurs productifs et le contrepoids aux société multinationales et aux pouvoirs étrangers.

La nouvelle politique économique que le Maroc s'efforce de mettre en place depuis 1983 consiste à remettre en question le "tout-Etat", au profit de l'initiative privée, du libéralisme, de la petite et moyenne entreprise, de la régionalisation et de l'ouverture aux capitaux étrangers.

La déréglementation des mécanismes économiques et l'abandon progressif de l'interventionnisme étatique ont commencé à porter leurs fruits comme en témoigne un article récent du Monde par Véronique MAURUS a été intitulé : "Le Maroc, nouveau "dragon" aux portes de l'Europe". On peut considérer que le Maroc est l'un des rares pays d'Afrique dont on peut espérer le décollage économique, si l'on en juge d'après les résultats récents : "10,3 % de croissance (en 1988), une inflation limitée à 2,3 %, des exportations en hausse de 27 %, un déficit budgétaire divisé par trois en cinq ans et un taux d'investissement de 20 % l'an".

Cet optimisme doit être, toutefois, tempéré pour plusieurs raisons :

1) L'équilibre économique est fragile

- les premiers résultats publiés pour l'année 1989 montrent que le rétablissement des équilibres économiques reste fragile. Il est très lié aux variations climatiques, aux fluctuations des cours du phosphate et de ses dérivés et à l'évolution des relations économiques, politiques et financières avec l'Occident.

2) La dépendance vis-à-vis de la technologie occidentale

Elle est très forte. Au niveau international on assiste aujourd'hui à des changements fondamentaux des systèmes de production. Certains théoriciens parlent de "troisième révolution industrielle" ou "société post-industrielle", qu'ils caractérisent par (1) :

- l'utilisation de nouvelles sources d'énergie (nucléaire, solaire),
- l'apparition de nouveaux produits issus de la chimie ou des biotechnologies, qui vont se substituer aux grands produits naturels (bois, fibres textiles, caoutchouc), aux métaux, aux aliments traditionnels...
- le développement de l'informatique dans tous les domaines,
- l'application de la science et de la technologie à l'ensemble des activités sociales : administration, santé, loisirs, éducation.

Cette mutation bouleverse les aspects traditionnels de la production dans son cadre spatial, économique, technique, social. Comme l'a démontré SCHUMPETER ces modifications résultent de la mise en oeuvre d'une nouvelle fonction de production exercée par une certaine catégorie d'agents économiques : l'entrepreneur-innovateur selon une typologie des innovations bien connue :

- fabrication d'un bien nouveau,
- introduction d'une méthode de production nouvelle,
- ouverture d'un marché nouveau,
- conquête d'une source nouvelle de matières premières,
- réalisation d'une nouvelle organisation.

Dans cette période, caractérisée par des innovations majeures dans les pays industrialisés, on conçoit très bien que les entrepreneurs des pays en développement éprouvent des difficultés à concevoir et à appliquer de nouvelles combinaisons productives

(1) Cf "Traité d'Economie Industrielle", R. ARENA, L. BENZONI, J. DEBANDT, P.M. ROMAIN, Ed. Economica, 1988.

leur permettant d'être compétitifs à l'échelle internationale. On constate, d'ailleurs, qu'ils ont souvent tendance à limiter leurs activités à des actes imitatifs ou répétitifs. Les multiples contraintes conventionnelles et institutionnelles de l'environnement quotidien des chefs d'entreprises expliquent en grande partie ce type de comportement.

A l'inverse, les entrepreneurs-innovateurs des pays industrialisés sont favorisés par :

- la constitution de pôles technologiques régionaux. L'agglomération en technopole assure la circulation de l'information, le transfert de technologie et la création de compétences. Dans les faits, ceci se concrétise par la multiplication de parcs scientifiques et des parcs d'activités de haute technologie.

- la mise en place de vastes programmes de recherche et de développement technologique. C'est ainsi, par exemple, que l'acte unique européen se traduit par un programme cadre pour le développement des technologies en Europe (Esprit, Brite, Sprint, Comett, Erasmus, Fast, Eureka, Airbus) (1).

Pour un pays tel que le Maroc, dont la stratégie depuis 1983 est basée sur la privatisation, l'ouverture extérieure et le développement des exportations, il est fondamental de définir une politique de développement qui permette de donner naissance à des nouvelles combinaisons productives compétitives par rapport à l'extérieur.

3) La concentration sur Casablanca reste trop forte

Malgré tous les efforts qui ont été déployés depuis l'indépendance pour réduire les déséquilibres régionaux, l'axe Casablanca-Kénitra continue à drainer près de 60 % de la production industrielle. Si l'on peut affirmer avec V. MAURUS que "dès l'arrivée à Casablanca, c'est presque un choc. Dans l'aéroport, les investisseurs étrangers, français, italiens, allemands, se bousculent au coude à coude, attachés-cases à la main", il n'en est pas de même des autres villes marocaines situées loin de la capitale, qui ont plutôt tendance à être délaissées par les hommes d'affaires étrangers. A la métaphore "Paris et le désert français" ne peut-on pas transposer "Casablanca et le désert marocain" ?

---

(1) Cf "L'Europe de la technologie", EUROTEC. Commission des Communautés Européennes.

Si l'on ne parvient pas à trouver les moyens d'inverser cette tendance naturelle liée à la présence d'un grand port et aéroport, d'un vaste marché local, d'un environnement en services, industries, hôtels d'affaires particulièrement favorable, la volonté de décentralisation du Maroc aura du mal à se concrétiser. On sait qu'une concentration excessive conduit à des surcoûts de production par déséconomies externes. Par ailleurs, elle ne favorise pas la multiplication des effets d'entraînement et, elle constitue un facteur de blocage à l'intégration et à l'autonomie nationale.

2. Le rôle de la planification dans le système politico-économique libéral du Maroc

Compte tenu des contraintes qui pèsent sur l'économie marocaine, le Plan Quinquennal 1988-1992 s'est très justement orienté vers une "nouvelle vision de la planification" dont les deux principes de base sont "souplesse et rigueur" (1) - "pour demeurer perméable aux adaptations qu'impose l'évolution du contexte socio-économique". Par ailleurs ; "sur le plan des méthodes, elle est également innovatrice, afin de tenir compte de la nécessaire ouverture sur le long terme, l'intégration et la coordination des actions à moyen terme et le suivi de la conjoncture économique et sociale à court terme" (2).

Les nouvelles orientations visent principalement "à faire participer et à mieux responsabiliser les acteurs économiques à un développement mieux équilibré dans l'espace, mieux intégré sectoriellement et à créer les conditions favorables à une croissance économique soutenue" (3).

Cette politique cherche à "optimiser les investissements publics par une meilleure répartition spatiale des activités, et par la promotion de pôles de développement. C'est dans ce cadre, qu'il "importe d'assister les collectivités locales dans leurs efforts de mobilisation des ressources nécessaires pour que les objectifs du Plan d'Orientation émanent plus que par le passé des actions planifiées aux niveaux local et régional, en fonction des besoins des populations concernées (4).

---

(1) "Le Maroc nouveau. Bilan et perspectives". Ministère du Plan. Mars 1989, p. 139.
(2) Ibid, p. 139.
(3) Ibid, p. 141.
(4) Ibid, p. 144.

Cette nouvelle vision de la planification régionale est centrée, entre autres sur "la mise en place des programmes prioritaires régionaux intégrés (PPRI) [1].

3. Définition du P.P.R.I.

Toujours d'après le Plan, les P.P.R.I. sont "créateurs de richesses par la mise en valeur de ressources nouvelles et la mise en oeuvre de structures et de systèmes de production nouveaux". "Pour ce faire, le secteur public et les collectivités locales seront appelés à prendre en charge les équipements collectifs et à créer les structures d'accueil nécessaires à l'implantation des unités productives". "De son côté, le secteur privé aura comme tâche la promotion de l'activité productive en réalisant des investissements spécifiques à chaque P.P.R.I." [2].

C'est ainsi que contrairement aux méthodes traditionnelles de planification par le pouvoir central, qui ne sont plus adaptées au contexte socio-économique actuel, la méthode de planification utilisée dans la mise en place des P.P.R.I. va consister à partir d'opérations menées de la base à relancer et à restructurer les activités productives de micro-régions.

Il s'agit de parvenir à créer une dynamique économique qui va se traduire par une meilleure complémentarité, efficacité et productivité des secteurs productifs tels que l'agriculture, l'artisanat, l'industrie, le tourisme... au niveau de plusieurs provinces si possible, tout en tenant compte des contraintes aussi bien régionales, nationales, qu'internationales :

- valorisation des ressources locales,
- création d'emplois,
- contribution au rétablissement des équilibres extérieurs,
- introduction des innovations et mutations technologiques internationales.

Dans la définition du P.P.R.I. nous retiendrons les trois points suivants :

---

(1) Ibid, p. 187.
(2) Ibid, p. 188.

En premier lieu, le P.P.R.I. consiste à définir des programmes d'action. D'une part, ces programmes devront donc nécessairement comprendre les équipements collectifs, les structures d'accueil et éventuellement les nouvelles réglementations, qui sont indispensables à l'implantation des unités productives, dont la réalisation sera laissée à la charge du secteur privé. D'autre part, ces programmes seront jugés prioritaires par rapport à d'autres programmes alternatifs possibles, du fait que leur impact sur le développement de la zone sera jugé plus important par les effets attendus sur :

- la valorisation d'un potentiel local (matières premières agricoles, forestières, minières, halieutiques...) peu ou mal exploité,
- la création d'emplois qualifiés,
- l'accroissement accéléré de la valeur ajoutée locale grâce à la capacité des projets retenus d'améliorer la productivité, la technicité, et à introduire de nouvelles innovations dans une zone qui est en retard par rapport à l'axe Casablanca-Rabat,
- la capacité exportatrice de la zone.

En second lieu, le P.P.R.I. consiste à définir des priorités qui donneront naissance à des projets intégrés. Ces priorités découlent des orientations générales de la stratégie du Plan de Développement économique et social. On peut la résumer de la manière suivante (1) :

- Priorité au développement du monde rural.

"Il y a lieu de s'atteler en priorité à l'identification rationnelle des projets d'investissement liés à l'agriculture principalement et aux autres activités du secteur primaire telles que : l'élevage, la forêt, la pêche, la recherche agronomique...".

- Priorité à la petite et moyenne industrie et promotion de l'emploi

Le Plan "soutiendra fermement le développement des P.M.E." qui "implique également le renforcement du rôle du secteur privé. Les mesures susceptibles d'encourager l'initiative privée seront recherchées dans un cadre de concertation avec les partenaires concernés".

(1) "Le Maroc nouveau", op. cit. p. 141-144.

- Priorité à la formation de l'homme

La formation de l'homme sera "entreprise en profondeur" en vue "de ne point se démarquer des mutations techniques et technologiques qu'enregistre constamment l'économie mondiale".

- La contribution des autres secteurs

"Les autres secteurs de l'économie nationale ne seront pas négligés, vu leur imbrication avec les axes prioritaires et compte tenu de l'interdépendance de l'économique et du social. Toutefois, tous ces secteurs verront leurs projets converger de manière intégrée et cohérente avec les axes prioritaires".

En troisième lieu, le P.P.R.I. consiste à favoriser la conception d'une nouvelle planification et politique régionale concertée.

La localisation judicieuse des activités économiques et sociales dans le cadre de la politique de décentralisation en cours devra être renforcée sur "une base élargie de concertation et de participation de tous les acteurs économiques et sociaux" dans le but :

- d'optimiser les investissements publics par une meilleure répartition spatiale des activités,
- et de promouvoir des pôles de développement.

Le rôle du planificateur va consister principalement à "assister les collectivités locales dans leurs efforts de mobilisation des ressources nécessaires pour que les objectifs du Plan d'Orientation émanent plus que par le passé des actions planifiées au niveau local et régional, en fonction des besoins des populations concernées". Il sera aussi chargé du financement d'un certain nombre d'études et d'équipements dans le cadre de sa gestion du Fonds Spécial de Développement Régional.

En résumé, on peut définir le P.P.R.I. comme un ensemble de programmes d'action jugés prioritaires du fait de l'impact qu'ils sont susceptibles d'exercer sur le développement d'une micro-région. Ces programmes d'action sont constitués de nouvelles structures d'accueil, de promotion, de formation, de nouvelles réglementations ou institutions, dont l'objectif est d'aboutir à l'émergence d'une stratégie concertée de développement régional intégré. Cette stratégie va permettre de déceler progressivement les projets productifs les plus à même de mettre en valeur les potentialités locales peu ou mal exploitées, tout en créant l'environnement

nécessaire pour que les opérateurs privés locaux, en collaboration éventuellement avec des acteurs nationaux ou étrangers, soient à même de les réaliser dans les meilleures conditions d'efficacité et de productivité possibles.

4. Méthodologie du P.P.R.I.

Le principe théorique se base sur le concept d'intégration en matière de planification économique décentralisée.

4.1 La vision plurisectorielle dans la dynamique spatiale

La planification qu'elle soit décentralisée ou non, a traditionnellement appréhendé le développement socio-économique en terme de hiérarchisation des grands choix sectoriels. Le concept "secteur d'activité", en effet, a toujours constitué le cadrage méthodologique de la réflexion. Son opérationalité n'a pas à être remise en cause ici, et les politiques sectorielles en matière de planification restent les références.

En ce sens, la dynamique régionale va résulter d'une restructuration plus ou moins complète de certaines filières de production déjà implantées au niveau d'une zone, mais dont les potentialités sont peu ou mal exploitées.

La définition de la filière de production que nous utiliserons se réfère, d'une part, aux relations d'achats-ventes existant entre les branches de l'économie, représentées par un tableau d'Entrées-Sorties. La démarche va consister à repérer les réseaux d'échanges interindustriels, les sous-ensembles à l'intérieur desquels se dégagent des flux d'échanges caractérisés par des relations plus fortes entre les branches qui les constituent qu'avec les branches situées en dehors. D'autre part, cette notion de filière ne se limite pas à cet ensemble de flux d'amont en aval. C'est aussi "un système organisé de relations défini par référence aux champs d'action stratégiques des agents" (1). Au sens large, la filière peut être considérée comme un "méso-système productif" dont les agents ou unités qui le composent "sont hétérogènes, quant à la nature des activités, quant aux stades de fabrication, quant aux caractéristiques organisationnelles, quant aux statuts... Il faut insister en particulier sur l'hétérogénéité fonctionnelle : si certains agents ont une activité de production, d'autres ont des activités qui relèvent de la distribution, ou encore de la finance, de la formation, de la recherche,... étant entendu qu'en dehors d'activités de ce type qui

(1) "Traité d'Economie Industrielle", op. cit. p. 243.

sont exercées de manière horizontale, c'est-à-dire de manière indifférenciée dans toutes les filières, ces activités peuvent être exercées de manière spécifique et c'est à ce titre qu'elles constituent réellement une composante du méso-système" (1).

Ainsi, l'analyse de l'espace en terme de "système" montre que le développement régional relève bien plus d'une évolution globale des formes d'organisation, que du simple effet d'une croissance mono-sectorielle. Des variables difficilement quantifiables, mais "intégrées" en elles par nature comme l'innovation, l'information, la communication, sont génératrices d'effets multiplicateurs, font intervenir plusieurs secteurs à la fois, et ne peuvent être saisies selon les méthodes traditionnelles.

Dès lors, on peut concevoir que des opérations motrices, dans le cadre d'actions décentralisées, puissent être répérées par l'existence de ces formes intégrées d'organisation, et par leur évolution.

Le plan d'orientation marocain 1988-1992, en lançant l'expérience des P.P.R.I. innove en la matière et se situe pleinement dans cette logique d'analyse : en l'absence d'une véritable décentralisation institutionnelle, donnant aux régions un pouvoir de décision au sein d'assemblées élues, ces opérations collectives, concertées et contractuelles, peuvent se révéler efficaces.

La méthodologie de montage de tels programmes est certainement plus difficile à concevoir que dans le cas des opérations traditionnelles. Nous allons le voir à travers la méthodologie d'approche du repérage des thèmes porteurs.

4.2 Le repérage des formes d'intégration

Les statistiques officielles, ou n'importe quelles banques de données quantifiables, ne peuvent suffire dans cette nouvelle problématique. Les thèmes porteurs de dynamique doivent être repérés autrement : la technique des interviews des acteurs peut être retenue et faire émerger "une réalité régionale".

En théorie, la méthodologie définie avec la collaboration de B. PY consiste à repérer les thèmes porteurs capables de faire émerger une "réalité régionale". Parmi les thèmes porteurs nous retiendrons :

---

(1) J. de BANDT, Ibid, p. 244.

- **L'innovation :** elle existe au carrefour de tous les secteurs d'activités ; elle est un facteur d'intégration. Son repérage, au moyen de questionnaires peut porter sur les domaines de la technologie, des modes de gestion, de l'évolution d'un savoir faire, de formes de diversification...

- **L'information et la communication :** elles peuvent prendre plusieurs formes. Leur amélioration peut être entrevue en fonction des réseaux existant spatialement.

- **La contractualisation :** elle constitue le relais entre les différents acteurs et les organismes se situant aux différents niveaux territoriaux. Elle est à relier aux stratégies des PME et des collectivités locales (pépinières d'entreprises, pôles haute technologie, etc...).

- **Les effets de domination :** ils sont ressentis aussi bien au niveau de l'entreprise (input, output, processus de fabrication, partenaires, etc...) qu'au niveau spatial (polarisation et dynamique spatiale).

- **La localisation :** elle est à contenu juridique et économique, mais dépasse les aspects traditionnels d'attractivité ou de répulsivité, pour faire référence aux notions de "proximité informelle" (existence de réseaux informels d'ordre psycho-sociologique générant de nouvelles formes de localisation...).

- **Les formes d'emploi-formation**, et leur adaptation fonctionnelle.

- **Le financement**, et en particulier la prise en compte de financement du risque.

- **Les potentialités régionales**, à repérer en termes d'éléments du système régional (facteurs de développement ou de blocage d'ordre socio-économique, culturel, historique, etc...)

Un approfondissement des aspects théoriques de la méthode des systèmes, avec en particulier, une analyse de la manière dont le croisement des "thèmes porteurs-acteurs" peut se faire dans le cadre d'un tableau à double entrée pour donner une "image" de la réalité de la zone, pourra être effectuée en 1990 avec la collaboration de B. PY, si le Ministère du Plan le trouve utile et souhaitable.

En pratique au cours de l'année 1989, phase de démarrage du P.P.R.I., nous avons commencé à :

- effectuer une recherche de type monographique classique de manière à disposer des bases statistiques et des informations d'ordre général indispensables pour nous permettre de déterminer les facteurs de localisation et pour repérer les filières de production offrant les potentialités de développement les plus fortes,

- élaborer des questionnaires d'enquête sur la base des thèmes porteurs, permettant de repérer les acteurs, les potentialités et les interrelations qui seront à la base du P.P.R.I. Ces questionnaires ont pu être testés,

- réfléchir à la conception d'un nouveau type d'organisation et de structures capables d'assurer le fonctionnement de réseaux d'activités productives interdépendantes et/ou complémentaires à partir du repérage des obstacles actuels aux formes d'intégration régionale,

- identifier les projets potentiels à l'intérieur des filières de production sélectionnées, notamment dans les domaines où un transfert de technologie, des actions de coopération et la création de Joint-Venture maroco-française s'avèrent souhaitables et envisageables.

La première étape a donc consisté à tenter de mettre au point et à expérimenter une méthodologie originale dans la zone de Meknès. Cette volonté de ne pas appliquer des méthodes toutes faites venant de l'extérieur, ni les méthodes traditionnelles utilisées précédemment explique les nombreux tâtonnements, aller-retours et l'apparence parfois non rationnelle de la démarche.

Il faut tenir compte aussi du fait que les moyens financiers disponibles pour ce type d'étude (environ 600.000 F part française et marocaine confondues pour 1989) sont relativement limités compte tenu des objectifs qui sont fixés et que leur mise en place a subi des retards administratifs.

Il nous était ainsi nécessaire d'adopter dès le départ une méthode souple, légère et pragmatique, qui soit adaptée à la compétence des intervenants (le Centre d'Economie Régionale n'est pas un organisme de promotion des investissements du type Office du Développement Industriel par exemple, ni un bureau d'études).

Par ailleurs, la nouvelle planification décentralisée consiste à donner le pouvoir aux individus, aux hommes d'entreprises. Elle doit aider l'Etat à se désengager en leur faveur. Il faut donc trouver quelles sont les instances qui vont prendre le relais tout en évitant que certains monopoles accaparent le pouvoir sans qu'ils en soient pour cela exclus. C'est un apprentissage de la démocratie dans un domaine où les intervenants eux-mêmes doivent apprendre, car il n'y a pas de recettes toutes faites.

C'est ainsi que les fonds engagés ont permis :

- d'effectuer une quinzaine de missions au Maroc, allant de quelques jours à un mois par des chercheurs du CER, de l'ORSTOM ou d'experts. L'objectif consistait à rencontrer les différents acteurs au niveau national ou régional dans le but de cerner les potentialités, les besoins, les projets, les stratégies,

- de faire démarrer les études monographiques ou sectorielles (forêts, tourisme) sur la région de Meknès,

- d'établir trois questionnaires d'enquête portant sur l'aspect environnemental, les entreprises en fonctionnement et les porteurs de projets créateurs (cf. Annexes N° I, II, III),

- de prendre de multiples contacts en France auprès d'organismes publics, d'entreprises privées, de Centres de Recherche et d'Instituts Technologiques dans des domaines où une coopération serait susceptible de se nouer avec les différents acteurs du P.P.R.I.,

- enfin, d'établir des contacts préliminaires avec d'autres provinces que Meknès (Agadir par exemple) en vue de commencer à préparer la diversification géographique du P.P.R.I. pour 1990 et 1991.

Le présent rapport se propose de présenter les principaux résultats obtenus jusqu'ici et de proposer des solutions et une démarche pour l'année 1990.

Nous aborderons successivement :

- **Les potentialités économiques de la Province de Meknès,**

- **Analyse des filières de production,**

- **Conclusion : Les propositions pour la mise en oeuvre de la politique de développement.**

CHAPITRE I - LES POTENTIALITES ECONOMIQUES DE LA PROVINCE DE MEKNES

Nous donnerons un bref aperçu sur les principales potentialités locales qui ressortent de l'étude des différentes monographies de Meknès avant d'aborder les potentialités vues par les entreprises de Meknès.

1.1 Les potentialités théoriques

1.1.1 Données générales sur la Province [1]

La Province de Meknès fait partie de la Région Economique du Centre Sud (Carte N° 1). Situé à 552 mètres d'altitude, le plateau de Meknès se présente comme un carrefour de routes, une zone de transition entre le moyen Atlas et la plaine de Sebou, l'étape intermédiaire entre Taza, Fès d'un côté, Sidi Kacem, Tanger et l'Océan de l'autre.

Diversité des zones naturelles, conditions climatiques favorables, abondance des eaux, fertilité du sol, ont de tout temps, facilité la culture et l'habitat dans cette zone lui conférant un caractère agricole marqué.

Grande diversité des paysages, trois zones se succèdent :

- le domaine pré-rifain,
- le plateau de Meknès-Saïss,
- les causses et les chaînes du Moyen-Atlas.

Selon le recensement de 1982, la population de la Province se chiffre à 626.868 habitants avec 386.085 habitants dans le milieu urbain et 240.783 habitants dans le milieu rural. La superficie de Meknès s'élevant à 3.995 km^2 la densité de la population dans la Province est de 156,9 habitants au km^2.

L'infrastructure se présente de la manière suivante :

---

(1) Cf. en particulier :
- "Plan d'orientation pour le Développement économique et social" 1988-92 Région Centre-Sud. Délégation Régionale. Ministère du Plan. Août 1987.
- "Monographie de la Province de Meknès", Province de Meknès.
- "Schéma de Développement et d'Aménagement Régional" S.D.A.R. - Ministère de l'Intérieur. Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Inypsa, Maroc S.A. - Mai 1987.

- la Province de Meknès possède l'un des réseaux routiers les mieux équipés du pays (Carte N° 2). La longueur totale du réseau routier dans la Province s'élève à 1.731 kms dont 16 % de routes principales. Il dessert l'axe Rabat-Kénitra-Fès, où le trafic est dense, ainsi que le Moyen-Atlas,

- le réseau férroviaire dessert l'axe Casablanca-Rabat-Fès-Oujda, entre Rabat et Meknès la circulation est assez lente du fait qu'il n'y a qu'une seule ligne électrique,

- la Province de Meknès possède un aérodrome de première importance puisqu'il dispose de deux pistes, l'une d'une longueur de 2.000 m et l'autre de 2.520 m. Cependant, cet aéroport est utilisé comme base aérienne militaire, à cause de la proximité de l'aérodrome international de Fès-Saïs, lequel se trouve au nord de Fès, soit à environ 70 kms de Meknès.

1.1.2. Agriculture, élevage, forêts

La Province de Meknès, qui couvre une superficie de 399.500 hectares, présente des potentialités importantes, aussi bien en matière d'agriculture proprement dite, qu'en matière d'élevage et de forêts.

L'exploitation agricole actuelle se caractérise par :

- Un secteur de fermes où la réunion des moyens et des techniques culturales se matérialisent par de grandes parcelles de cultures homogènes, des assolements marqués et des vignobles soignés : ce sont les exploitations dites "modernes".

- Un damier imprécis de petites parcelles en culture ou en jachère, travaillées par les agriculteurs des douars : ce sont des exploitations dites "traditionnelles".

- Enfin, des exploitations issues des distributions des terres récupérées dans le cadre de la réforme agraire, où les exploitants sont groupés en "coopératives".

Statut de la propriété foncière :

La propriété foncière se caractérise par l'existence de cinq formes de propriété qui sont :

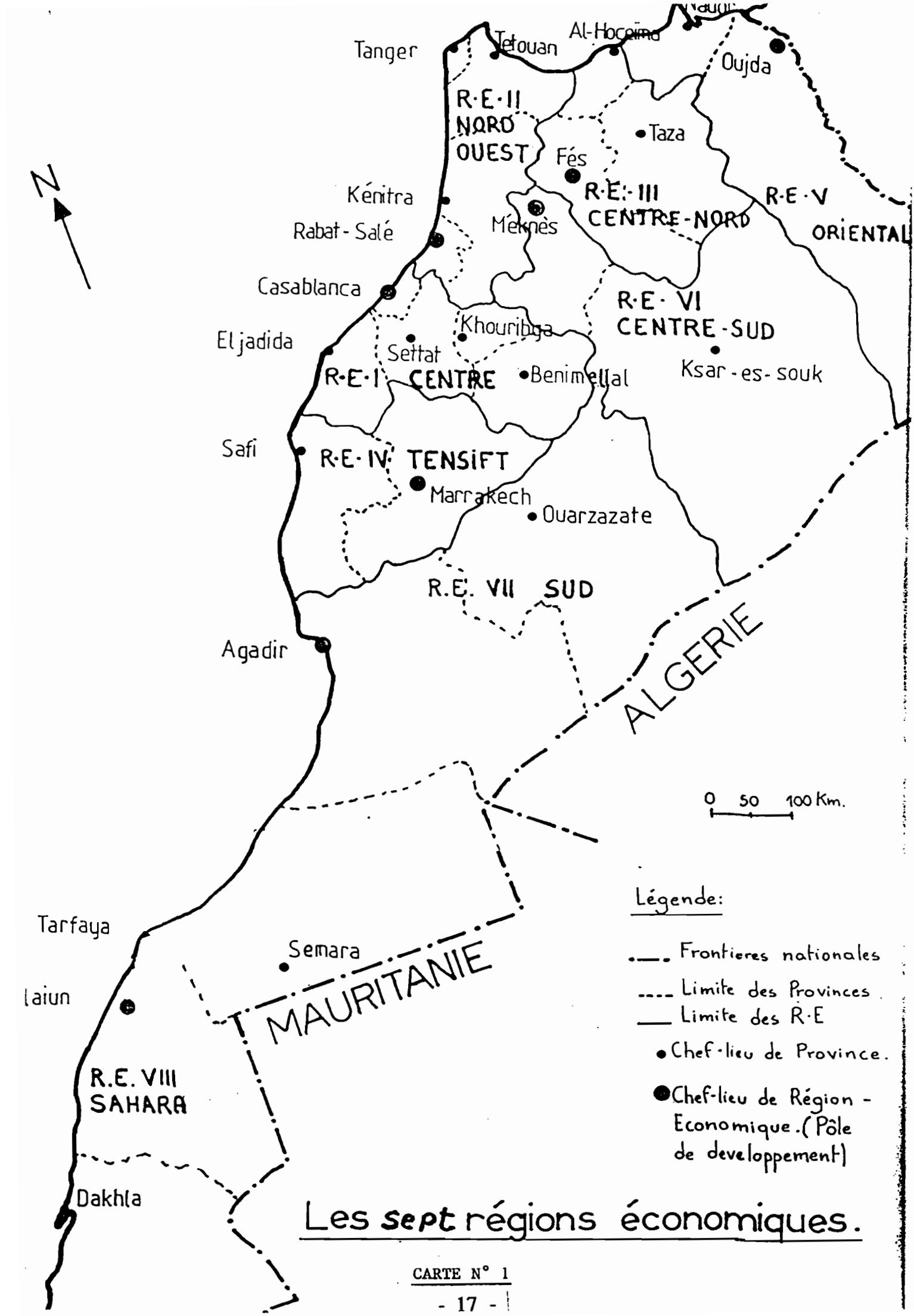
Tanger
Tetouan
Al-Hoceima
Oujda
R·E·II
NORD
OUEST
Taza
Fés
R·E·III
CENTRE-NORD
R·E·V
ORIENTAL
Kénitra
Rabat-Salé
Méknès
Casablanca
R·E·VI
CENTRE-SUD
Khouribga
Eljadida
Settat
R·E·I CENTRE
Benimellal
Ksar-es-souk
Safi
R·E·IV TENSIFT
Marrakech
Ouarzazate
R.E. VII SUD
Agadir
ALGERIE
0 50 100 Km.
Légende:
Frontieres nationales
Limite des Provinces
Limite des R·E
Chef-lieu de Province.
Chef-lieu de Région - Economique. (Pôle de developpement)
Tarfaya
Semara
laiun
MAURITANIE
R.E. VIII
SAHARA
Dakhla
Les sept régions économiques.

CARTE N° 1

Les axes routiers.

CARTE N° 2

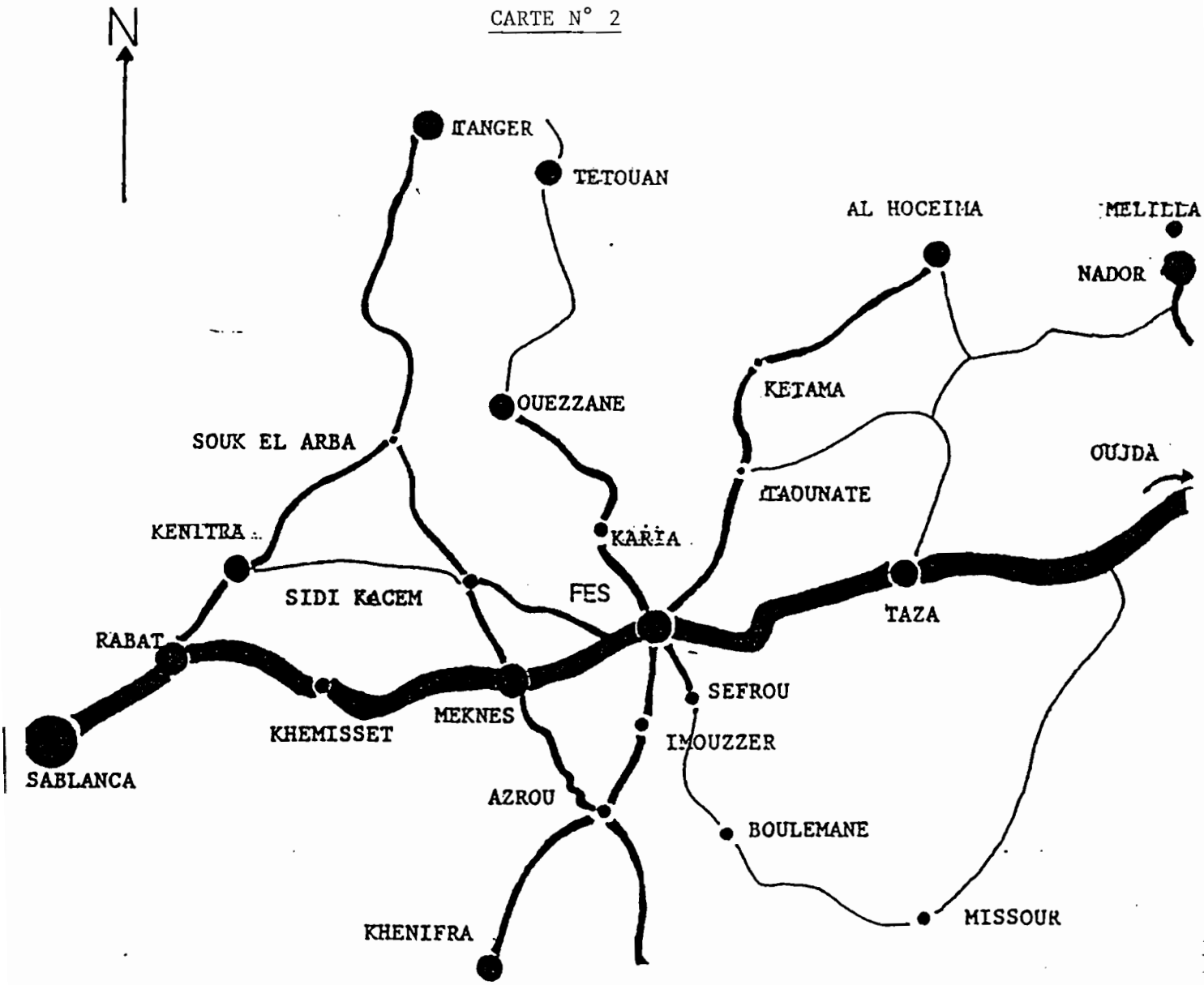

- Les terres "GUICH"

Les terres "Guich" consistent en des parcelles de terres accordées par l'Etat aux combattants (Guich) en guise de compensation des travaux fournis pour la sauvegarde du pays.

Pour le cas de la Province de Meknès, les terres "Guich" se trouvent dans les Communes Rurales de Boufekrane, Dkhissa et M'Haya.

- Le Collectif

Les terres collectives sont la propriété des habitants d'une même tribu (Jemâa). Un collège de représentants est désigné en vue de gérer les affaires de cette dernière. C'est ainsi qu'au décès d'un attributaire, c'est à ce collège qu'il appartient de décider à qui reviendrait l'exploitation de la parcelle en question. Il est à signaler qu'un conseil de tutelle présidé par le Ministre de l'Intérieur tranche et approuve les affaires telles que : cession, bail, exploitation. Les terres collectives de la province se répartissent comme suit :

- cercle de Meknès-Banlieue : 20.872 ha
- cercle d'El Hajeb : 32.320 ha

- Le MELK

Les terres "Melk" sont très dominantes sur le plateau de Meknès et le massif du Zerhoun (Melk : patrimoine, propriété privée,).

- Les terres Habous, terres cédées aux religieux.

- Les Domaines.

Ces deux dernières formes de propriété sont très étendues dans la Province de Meknès ce qui rarefie la disponibilité en terres du secteur privé et contribue à la spéculation sur les terrains.

Utilisation du sol

La Province de Meknès réunit les meilleures conditions pour les activités agricoles. La production céréalière, basée sur les méthodes modernes, y est intensive et permet des rendements très élevés.

Très importantes sont les cultures maraîchères ainsi que les cultures industrielles (tournesol, tabac). Parmi les plantations fruitières, dominent les agrumes, les oliviers, la vigne, les pommiers, les pruniers et les pêchers).

Les céréales

La céréaliculture est basée principalement sur le blé dur et le blé tendre. Une rotation biennale est la règle principale, alternant céréales et légumineuses. Ces dernières peuvent être remplacées par une jachère, une culture fourragère ou une culture industrielle. Le blé dur est la céréale dominante dans toutes les catégories d'exploitation, suivi du blé tendre qui est plus représenté chez les agriculteurs modernes, puis l'orge chez les exploitants traditionnels.

Les rendements en blé peuvent varier du simple au quadruple (7 à 30 QX/ha) suivant les conditions climatiques et le type d'agriculture pratiqué.

Cependant, les rendements du blé tendre sont toujours supérieurs, d'autant plus que cette céréale est la plus cultivée dans les exploitations modernes.

En ce qui concerne les organismes stockeurs des céréales et des autres produits agricoles, nous citerons la SCAM de Meknès avec ses cinq silos, dont voici la ventilation selon la capacité de stockage :

Dénomination	Localisation	Capacité
Coopérative	Meknès	130.000 quintaux
Docksilo	Meknès	284.000 "
Tabacoop	Meknès	550.000 "
Aïn Taoujdate	Aïn Taoujdate	60.000 "
Sidi M'Barek	Aïn Jemâa	15.000 "

Des sociétés, telles que la SONACOS et la SOGETA, ont une capacité de stockage allant de 700.000 QX à 900.000 QX.

Arboriculture

Le tableau suivant fait ressortir la superficie :

Plantations fruitières	Superficie en ha
Oliviers	16 500
Agrumes	1 400
Amandiers	500
Pommiers	1 600
Poiriers	700
Pruniers	1 200
Abricotiers	200
Pêchers	600
Cognassiers	150
Vigne	12 200
Diverses	650
Total	35 700

Elevage

Force est de constater que, dans les exploitations modernes, l'élevage n'occupe pas une place importante en comparaison avec les exploitations du type traditionnel qui en détiennent la majeure partie.

Cependant, l'élevage du secteur moderne, bien que peu important par son effectif, présente un intérêt certain du fait notamment du bétail amélioré qu'il a introduit, et du profit obtenu à l'unité.

Dans la zone du Moyen-Atlas, l'élevage est surtout dominé par le troupeau ovin vivant sur les pâturages ou en forêts, sous forme d'élevage extensif.

Les forêts

Caractéristiques générales du domaine forestier

Sur le plan géographique, la majeure partie des forêts de la Province de Meknès est surtout représentée par les beaux massifs de cèdre et de chêne vert appartenant au domaine du Moyen-Atlas.

La physionomie de ces forêts est très variée sous l'influence de multiples facteurs tels que le climat, le sol, l'altitude, l'exploitation, la dégradation humaine, etc...

On peut, cependant relever en gros les catégories d'étages forestiers, en descendant de la montagne vers la plaine :

a) L'étage de la haute altitude (entre 1900 et 2000 m) est le domaine des cédraies pures.

b) L'étage des hautes plateformes (entre 1700 et 1900 m) comprend des forêts de cèdres mélangées avec les chênes verts. A la limite inférieure, se trouve la forêt de chêne-Zen de Jaba.

c) L'étage de l'altitude moyenne (1500 et 1700 m) est couvert de forêts de chêne vert pur.

d) L'étage de la basse altitude : est occupé par les essences secondaires d'une grande variété, souvent en mélange avec le chêne vert.

Les superficies forestières de la Province

Les forêts de la Province couvrent une superficie de 39.482 hectares, se répartissant comme suit :

- cercle de Meknès-Banlieue : 2.282 ha
- cercle d'El Hajeb : 37.200 ha

1.1.3 Artisanat

Force est de constater que l'artisanat, dans la province constitue un secteur vital de l'économie et se place au second rang après l'agriculture. Ceci s'explique tant par l'importance de la population qui vit de ses activités, que par sa participation effective à la production intérieure brute.

De par son poids et surtout ses caractéristiques propres (capital travail abondant, structure semi-industrielle, etc...), l'artisanat est appelé à jouer un rôle moteur dans la transformation progressive de ce que l'on appelle "l'Economie Traditionnelle", en vue de son intégration dans "l'Economie Moderne".

Schématiquement, le secteur est divisé en trois catégories :

- L'artisanat utilitaire

A part la tannerie, la décoration dans les immeubles, le secteur utilitaire est vivement concurrencé sur le marché par la production industrielle.

En revanche, sur le marché extérieur, le goût de l'original et le désir de la standardisation ouvre à cet artisanat des débouchés considérables.

- L'artisanat d'art

La concurrence s'exerce très faiblement sur l'artisanat d'art, celui-ci trouve au contraire, dans l'élévation du niveau de vie, un accroissement de la demande, auquel il convient d'ajouter la demande touristique hautement appréciée.

- L'artisanat de service

Son rôle complète le champ d'application de l'industrie et de l'entreprise, par des petits travaux et services, qui ne nécessitent point une vraie qualification. Dans certaines mesures, c'est un secteur refuge qui trouve sa raison d'être dans les nécessités pratiques et immédiates de la vie quotidienne.

Artisanat utilitaire	Artisanat d'art	Artisanat de service
- Fileuses de la laine - Tisserands - Tisseuses de tapis et Hanbel - Tailleurs traditionnels - Nattiers - Vanniers (roseaux, rafia, douma) - Tanneurs - Babouchiers - Menuisiers - Boisseliers - Fabricants de soufflets tamis - Forgerons - Chaudronniers - Potiers - Briquetiers - Batiers - Passementiers (ères) - Selliers - Feutriers	- Sculpteurs sur bois - Tourneurs sur bois - Peintres sur bois (décorateurs) - Sculpteurs sur pierre, marbre - Ferroniers d'art - Damasquineurs - Dinandiers - Bijoutiers - Zelligeurs - Plâtriers - Brodeurs à main et à machine - Maroquiniers - Menuisiers-Ebenistes - Relieurs doreurs	Cordonniers réparateurs -Savetiers -Délaineurs -Fournier -Pâtissiers -Chaufourniers -Couturiers (ères) -Meuniers -Coiffeurs -Maréchaux-ferrants -Teinturiers -Matelassiers

La Production

Le secteur artisanal se base, pour sa production sur trois produits essentiels : le cuir, le bois et le textile (filature et tapisserie). De ce fait, il convient de déployer tous les efforts pour que cette production réponde à la demande du marché tant intérieur qu'extérieur, et qu'elle soit artistiquement bien améliorée dans ses formes et adaptée aux exigences du consommateur.

* Cuir et tannerie : Ce secteur est le plus important pour l'artisanat puisqu'il occupe plus de 30 % de la main-d'oeuvre active employée dans le secteur artisanal à l'intérieur de la Province.

* L'artisanat du bois : Comme unités artisanales du bois, il-y-a lieu de citer :

a) La coopérative des menuisiers et sculpteurs sur bois (section menuiserie, ville nouvelle de Meknès).

b) La coopérative des menuisiers et sculpteurs sur bois (section sculpture, ville ancienne).

* Unité de filature : En février 1983, il a été procédé au lancement du fonctionnement d'une nouvelle unité de filature, et ce, afin de multiplier la production et surtout éviter la spéculation tant observée chez les intermédiaires.

* Estampillage des tapis : Le tapis marocain constitue l'un des buts majeurs de l'artisanat national, vis-à-vis des marchés extérieurs. De ce fait, une production régulière avec l'amélioration constante de la qualité des tapis ne font qu'accentuer les exportations vers les marchés extérieurs qui se trouvent souvent concurrencées par d'autres fournisseurs. Pour ce qui est de la quantité des tapis estampillés dans la Province de Meknès, on note 10.960 unités, ce qui correspond à une surface de 43.917,85 m^2.

La commercialisation

Afin de conquérir de nouveaux marchés et de stimuler la commercialisation vers l'extérieur, le Ministère de l'Artisanat et des Affaires Sociales a mis l'accent sur deux points principaux :

- Organiser des "Moussems" d'artisanat et des foires et expositions et ce, afin de mieux faire connaître les produits marocains.

- Faciliter la tâche aux exportateurs, et ce par la mise en place des organismes compétents en matière de commercialisation dont notamment la "Maison de l'Artisan". Il s'ensuit que les modalités d'inscription au fichier des exportateurs devient à la portée de tout artisan désirant exporter sa production.

Les problèmes de l'artisan

Les principaux problèmes de l'artisan peuvent se résumer dans les quatre points suivants :

- Problème de l'approvisionnement.
- Problème de la formation professionnelle.
- Insuffisance dans l'équipement.
- Difficulté et concurrence au niveau de la commercialisation.

1.1.4 Le tourisme

La Province de Meknès possède un certain nombre de potentialités touristiques : telles que sa situation géographique, ses caractéristiques climatiques, son infrastructure routière, son passé historique glorieux et ses sites naturels exceptionnels. La mise en valeur de ces potentialités est d'autant plus nécessaire que ce secteur bénéficie des avantages et encouragements dans le cadre du code des investissements touristiques et a des incidences particulièrement favorables sur l'emploi et la balance des paiements. Cependant, on ne dénombre qu'une dizaine d'hôtels classés ce qui représente environ 1.000 lits.

Ainsi, l'équipement touristique semblerait rester en deça des possibilités et des potentialités de la Province, qui souffre en ce domaine de la concurrence de la ville de Fès.

1.1.5 Malgré les fortes potentialités locales le développement industriel de Meknès est relativement faible.

Le tableau N° I présente les principales grandeurs économiques par région économique telles qu'elles ressortent de l'enquête du Ministère de l'Industrie pour l'exercice 1988.

Tableau N° I

Grandeurs économiques par région économique

(valeur en millions de DH)

REGION	Nbre établis-sements	%	Effectif total	%	Produc-tion	%	Exporta-tions	%	Investis-sements	%	Valeur ajoutée	%
Centre	2 765	55	194 386	55	50 095	60	11 448	55	2 626	56	15 891	62
Centre S.	162	3	10 024	3	2 016	2	289	1	60	1	509	2
Centre N.	410	9	21 213	6	3 190	4	524	3	401	9	893	3
N.-Ouest	953	19	72 669	20	12 983	15	2 086	10	766	17	3 974	16
Oriental	217	4	8 539	2	4 027	5	515	3	113	2	1 188	5
Sud	219	4	17 993	5	3 161	4	973	5	206	4	998	4
Tensift	317	6	30 280	9	8 776	10	4 836	23	489	11	2 029	8
TOTAL	5 043	100	355 104	100	84 248	100	20 871	100	4 661	100	25 482	100

Source : Situation des industries de transformation. Exercice 1988. Ministère du Commerce et de l'Industrie, Oct. 1989, p. 11.

On constate que la région de Meknès (Centre-Sud) représente à l'échelle nationale :

- 3 % des établissements contre 9 % au Centre-Nord (Fès). On compte en fait 136 établissements pour la ville de Meknès et 342 pour celle de Fès,
- 3 % des effectifs (6 % à Fès),
- 2 % de la production et de la valeur ajoutée,
- 1 % seulement des exportations et des investissements.

Une analyse retrospective montrerait qu'au cours de la décennie 1976-1988, la base industrielle de Meknès s'est montrée globalement répulsive en termes d'emplois et de chiffre d'affaires par rapport aux autres provinces du Maroc.

Une analyse plus fine montre par ailleurs que :

- l'industrie est concentrée principalement dans l'agro-alimentaire avec 55 % du chiffre d'affaires contre 33 % à l'échelle nationale. Les industries textiles-cuir viennent au second rang avec 16,5 % et les matériaux de construction au troisième rang avec 15 %, tandis que les industries chimiques-parachimiques et les industries mécaniques-électriques sont relativement peu représentées, ce qui dénote une faible diversification,

- plus de 60 % des exportations industrielles proviennent de la branche habillement. Malgré le fort potentiel local en produits agricoles et en arboriculture les exportations de conserves de fruits et de légumes restent modestes (7 % du chiffre d'affaires de la branche) faisant apparaître un manque de compétitivité et de dynamisme à l'exportation,

- la Province de Meknès concentre l'essentiel des activités modernes de la Région Centre-Sud ce qui traduit un fort déséquilibre spatial. L'absence de centres urbains de quelque importance qui constitue normalement le "champ urbain régional" dans la société moderne représente un lourd handicap au niveau des perspectives d'extension du marché local. Cette situation est d'autant plus grave que Meknès se trouve concurrencée au niveau du commerce, des services et de l'industrie par le dynamisme des Fassis à l'intérieur l'espace régional administratif.

1.2 Les facteurs de localisation à Meknès vus à travers les interviews

Les interviews que nous avons pu effectuer auprès des responsables d'une vingtaine d'entreprises de la ville de Meknès à partir principalement du questionnaire "Motifs de la localisation" font apparaître les avantages et inconvénients pour les entreprises d'une implantation dans cette zone.

Parmi les entreprises interrogées, on remarquera que seules deux d'entre elles n'ont pas été créées par des personnes originaires de Meknès. Il s'agit des Forges Industrielles et des Bois de l'Atlas. Au départ leur implantation a paru justifiée par le fait :

- qu'elles ont pu obtenir de vastes terrains à bas prix,
- que Meknès se trouve à un carrefour important de communications,
- que la main-d'oeuvre locale était réputée pour son sérieux et son faible coût relatif.

Actuellement, elles semblent regretter leur implantation. L'une d'entre elles envisage même sa délocalisation, pour les raisons suivantes :

- les voies de communication constituent un inconvénient important à cause des problèmes rencontrés dans la lourdeur et la lenteur des services publics (Office National des Chemins de Fer, Office National Marocain des Transports),

- les télécommunications se caractérisent par des coupures fréquentes de téléphone et de télex. Un projet de développement des télécommunications est en cours et devrait résoudre les problèmes rencontrés,

- les approvisionnements en eau présentent l'inconvenient de ruptures courantes,

- l'absence d'un port et d'un aéroport international à proximité est ressentie comme un inconvénient, bien que l'aéroport de Fès-Saïs soit à 70 kms.

En ce qui concerne les PME dont les fondateurs sont originaires de Meknès, il se dégage les tendances suivantes :

- le terrain constitue un avantage pour ceux qui se sont implantés au cours des précédentes décennies et pour ceux qui sont propriétaires de terrains bien placés du point de vue de leur localisation par rapport aux voies de communications et des approvisionnements. Ce sont, en général, de gros propriétaires terriens. A l'inverse, ceux qui n'ont pas le privilège de faire partie de ce groupe se plaignent du coût prohibitif des terrains (ordre de 400 DH le m^2).

- L'absence de locaux disponibles pour la location ou à des prix exhorbitants (on a parlé de 300 à 400.000 DH pour un pas de porte) constituent aussi un handicap pour de nombreuses PME, principalement les jeunes sans appui familial et relationnel.

- Le tissu économique local présente des inconvénients du fait de l'absence de services extérieurs à l'entreprise au niveau des fournisseurs, des clients et distributeurs, des services supérieurs et autres services d'entretien, réparation. Les plus grosses entreprises ont résolu ce problème en intégrant elles-mêmes ces activités au sein de leur société sur place à Meknès ou en créant une filiale à Casablanca qui est en liaison directe avec les services concernés. Ce manque de spécialisation et d'intégration du tissu économique régional se traduit par des "fuites" importantes vers Rabat et Casablanca ou même l'étranger. Le type d'organisation économique de la zone de Meknès reste donc plus proche d'un système à base agricole que du système industriel qui caractérise l'économie régionale des pays industrialisés.

Pour l'ensemble des entreprises de Meknès les facteurs d'attraction résident dans :

- les avantages de la main-d'oeuvre locale pour les activités ayant recours à une main-d'oeuvre banale importante (exemple textile), mais qui devient un inconvénient dès qu'il faut du personnel qualifié,

- la présence d'un marché local rural ou urbain pour les produits de consommation courante de type traditionnel (agro-alimentaire principalement),

- la présence de ressources locales abondantes et bon marché (produits ruraux, produits touristiques). Les facteurs de répulsivité de Meknès semblent dépasser les facteurs d'attraction du fait que le le comportement des acteurs régionaux ne favorise pas l'émergence d'une "dynamique régionale".

Les questionnaires suivants intitulés :

- Diversification d'entreprises, et
- Porteur de projet-créateur

avaient pour objectif de faire ressortir grâce à un interview des différents acteurs les points forts et les points faibles à l'origine de la création, de l'organisation et des résultats des entreprises.

Il ne nous a pas été possible jusqu'ici d'obtenir un grand nombre d'entretiens. Les acteurs locaux ne semblent pas empressés de remplir les questionnaires, soit qu'ils n'ont pas compris l'intérêt de l'enquête, soit qu'ils ne souhaitent pas fournir des informations concernant leur activité.

Pour l'instant, on ne peut donc que fournir un certain nombre de remarques telles qu'elles ressortent des observations que nous avons pu faire en visitant des entreprises et en dialoguant avec toutes les personnes que nous avons pu rencontrer au cours de nos déplacements au Maroc. Nous aborderons cette analyse à travers les différents thèmes porteurs.

1) L'environnement n'est pas favorable à l'innovation

Les grands groupes de Meknès ne font guère preuve de créativité dans le mode de gestion comptable ou financier, dans l'adoption de nouvelles technologies, dans la recherche de nouveaux marchés et dans la promotion de nouveaux produits. Ils n'y sont guère incités dans la mesure où ils bénéficient souvent de quasi-monopoles au niveau régional et où les revenus accumulés dans des

activités anciennes et diversifiées (immobilier, commerce, agriculture...) ne les incitent pas à prendre des risques.

On comprend donc les jeunes scolarisés qui se plaignent du "malaise social" créé par le poids des grands monopoles de la région à qui on reproche de "couper les jambes des jeunes promoteurs". On a parlé "d'empêchement stérile à la création". Ceux qui parviennent néanmoins à créer des projets innovateurs considèrent qu'on ne leur fait pas assez confiance : "on fera appel plutôt à une entreprise de Casablanca". Par ailleurs, le marché final des consommateurs locaux n'est pas porteur pour des produits nouveaux à cause du faible pouvoir d'achat local et de la mentalité traditionnaliste et économe des Meknassis.

Le fait que les dirigeants actuels manquent de motivations pour apporter les changements dans les comportements et les technologies, ne favorise pas la compétitivité au niveau des marchés internationaux. Les responsables locaux ne semblent pas conscients du degré des transformations technologiques en cours. Ils ont plutôt tendance à accuser le protectionnisme de la CEE. Des importateurs français interrogés nous ont pourtant déclaré que dans le domaine des conserves alimentaires, olives, cornichons... leur préférence allait aux entreprises de Marrakech. Les normes de qualité et de régularité dans les approvisionnements étant moins bien respectées par les entreprises de Meknès.

2) La communication des informations circule mal

Meknès n'est pas un lieu de rencontres organisées, de colloques. Le terrain ne s'y prête guère dans la mesure où il-n'y-a pas d'hôtel d'affaires, de salle de conférences. Les réseaux locaux tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture sont considérés comme des réseaux fermés : "Jamais je ne serais invité dans ces Assemblées" est une expression courante chez les jeunes.

Au niveau des responsables économiques de la région de Meknès, il semblerait qu'il y ait un manque de recherche du consensus, du dialogue, de la transmission des informations indispensables à la réussite d'une nouvelle politique de planification régionale ? Le fait qu'il existe un tissu économique ancien et une élite nationale d'origine Meknassi s'avère être un handicap plutôt qu'un atout.

3) Les effets de domination ne favorisent pas la contractualisation ni l'intégration

Il existe très peu de liens entre la stratégie des entreprises et celle des organismes territoriaux tels que les collectivités locales, les centres de formation, les associations. Il n'est donc pas étonnant que l'on ne trouve ni village d'entreprise, ni pépinières d'entreprises, ni parc technologique, susceptibles de créer une dynamique d'intégration régionale.

Il existe bien des zone industrielles, mais celles-ci consistent simplement à mettre à la disposition des industriels potentiels, des terrains aménagés en infrastructures et autres équipements de base, à des prix préférentiels par rapport à Casablanca.

Une nouvelle zone industrielle est en cours de création à la sortie de la ville de Meknès. Il est prévu qu'elle couvre 99 lots dont une soixantaine ont déjà été attribués aux postulants ayant payé leur première tranche. Les prix de vente s'étalent de :

- 400 Dh le m^2 de 100 à 200 m^2
- 100 Dh le m^2 de 1.000 à 2.000 m^2
- 90 Dh le m^2 de 2.000 à 4.000 m^2
- 80 Dh le m^2 de 4.000 à 8.000 m^2
- 75 Dh le m^2 pour les lots de plus de 8.000 m^2

L'établissement Régional d'Aide à la Construction (E.R.A.C.) est chargé d'effectuer l'étude et l'infrastructure comprenant la voirie, l'assainissement, les communications et l'électrification.

La liste des projets comporte le type d'activité, le nombre d'emplois prévus et la superfice demandée. On constate que les superficies s'étalent essentiellement de 1.000 à 4.000 m^2. La plus grande superficie attribuée est de 11.390 m^2. Le m^2 par emploi prévu (les emplois réels sont toujours inférieurs aux prévisions) s'élève à 21 m^2 pour l'ensemble des projets retenus. A titre indicatif, la superficie par emploi effectif dans les villages d'entreprises créés par la Société d'Aménagement Industriel des Entreprises de Marseille (SAEIMB) représente 8 m^2. Un gain aussi important au niveau de l'aménagement de l'espace représente un gain appréciable pour la collectivité qui a la charge de l'équipement.

Il n'y a, par ailleurs, que 6 lots de 100 à 200 m^2 attribués. Cela signifie que les jeunes promoteurs qui ne pourront accéder à ces terrains souffriront toujours de la déficience des infrastructures telles que :

- la voierie d'adduction d'eau,
- les communications téléphoniques et l'alimentation en électricité avec parfois 6/7 mois de retard dans leur installation.

Par ailleurs, en l'absence d'un lieu d'accueil privilégié réunissant l'ensemble des compétences (administratives, techniques, scientifiques, de gestion...) les jeunes promoteurs continueront à se débattre auprès des administrations dont certaines sont accusées "de mettre des bâtons dans les roues à ceux qui veulent investir".

Jusqu'ici nous n'avons pu avoir accès qu'à la liste officielle du type d'activité projeté par les promoteurs. Bien que celle-ci reste très vague, on a tout lieu de penser que les projets se situent en majeure partie dans des activités traditionnelles. Elles ont peu de chance de contribuer à l'intégration inter-industrielle régionale ni à l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux produits.

4) <u>La formation est mal adaptée à la création et au fonctionnement des entreprises innovantes</u>

L'enseignement supérieur compte, outre l'Académie Royale militaire de Meknès et l'Ecole Nationale d'Agriculture, deux Facultés : une Faculté des Sciences et une Faculté des Lettres.

L'Ecole Nationale d'Agriculture est une école d'ingénieurs d'application en agriculture à l'issue d'une année préparatoire à l'Institut Agronomique Hassan II de Rabat.

La formation professionnelle a connu un essor assez remarquable depuis le quinquennat 1981-85 avec la création d'un Institut de Technologie Appliquée à Meknès dont les principales branches enseignées sont la mécanique générale, la mécanique automobile, la ferronnerie, l'électricité générale, la plomberie sanitaire, le secrétariat, la dactylographie, les minoteries.

La formation donnée par les établissements supérieurs de Meknès est très spécialisée. On trouve à leur sortie des lauréats qui envisagent de créer une société comme le montre, par exemple, la

liste des lauréats de l'I.T.A. désireux de créer leur propre entreprise (Tableau N° II).

L'analyse des quelques guides d'interview portant sur les porteurs de projets créateurs fait ressortir un certain nombre de tendances :

- On ne fait pas appel à des sociétés d'études spécialisées pour la réalisation d'une étude de marché ou de faisabilité du projet parce qu'elle est jugée "trop chère" et parce qu'il n'y a "pas de société compétente sur place".

- Les procédés de fabrication sont généralement les mêmes que ceux utilisés par la concurrence donc il n'y a pas de recherche d'innovation à ce niveau.

- La nouveauté du produit réside essentiellement dans son prix et sa qualité, sans que l'on sache trop comment ils vont y parvenir.

- Les promoteurs sont conscients et souhaitent même le plus souvent suivre un complément de formation dans le domaine de la gestion de l'entreprise, en technique de production...

- Pour la grande majorité, ils ne possèdent pas les montants financiers nécessaires à la création du projet. Ils recherchent soit un partenaire investisseur soit un assouplissement des conditions d'octroi des prêts par le système bancaire local.

Pour résoudre leurs problèmes, ils attendent des <u>pouvoirs publics locaux</u> :

- Un assouplissement des procédures administratives.
- Une solution pour l'octroi de prêts pour ceux qui ne disposent pas des garanties exigées actuellement.
- Une assistance technique au niveau du management, de la procédure administrative, de l'information économique, juridique et technique et des études préalables au montage de projets.

Cette aide de l'Etat est d'autant plus importante que les techniciens compétents sont rares dans la mesure où le manque de dynamisme local a poussé les jeunes Meknassis à émigrer vers les grandes villes et qu'il est difficile de les faire revenir, à plus forte raison les non originaires de Meknès à cause du manque d'animation sportive ou culturelle qui caractérise cette Province, mis à part pour une élite privilégiée.

Tableau N° II

Répertoire des lauréats désireux de créer leur propre entreprise

Noms et prénoms	Spécialités	Activités de l'entreprise à créer
MAMANI Mohamed	EL.G.	Bobinage et installation électrique général
ZINE Mostafa	C.M.	Meublement de bureau
BOURAS Najma	Secrétariat	Bureau de secrétariat
BOULAHRIR Fatima	Minoterie	Minoterie
MOUKRINI Abdelmajid	M. Auto	Atelier de reparation véhicule
RETTAB Saïd	Electronique	Montages des pièces
MERJANI Hamid	M. Auto	Atelier et pièces de rechanges
ARBANE Ahmed	Confection	Entreprise de confection
TAHIRI Ali	El.G.	Entreprise (en maintenance en électricité
ZAIMI Rachid	M.A.	Atelier de mécanique autom.
BEN MILOUDI Salah	C.M.	Menuiserie métallique
CHTAIBI Ahmed	C.M.	Fabrication et construction métallique
TIJANI Omar	Secrétariat	Confection (entreprise)
SOBAIRE Abdelghani	EL.G.	Réparation et installation électrique
RAHIOUI Abdelali	EL.G.	Installation et réparation et panneaux de publicité
CHAABATE Abderrahim	D.B.	Architecture et construction d'étude générale
EL HOUARI Jawad	Aut.	Fabrication des carreaux

En ce sens, le développement des infrastructures sportives, culturelles, touristiques et scientifiques constituent l'une des priorités pour créer les conditions nécessaires à l'émergence d'une économie régionale intégrée.

5) Le financement local n'est pas adapté à la prise de risques que comportent les projets innovateurs

Le système bancaire de Meknès d'après diverses sources disposerait d'abondantes liquidités qui s'expliquent par l'esprit d'épargne des Meknassis et par la richesse de la zone rurale.

Pourtant, nous avons vu que les jeunes promoteurs se plaignent du comportement par trop restrictif des banquiers à leur égard. En fait si l'épargne local n'est pas suffisamment orientée vers des projets productifs cela tient au fait que :

- d'une part, les banquiers n'ont pas fait preuve de suffisamment d'imagination pour créer des produits financiers adaptés aux besoins des entreprises. Ce sont d'ailleurs des Banques de Dépôts qui manquent d'expérience dans la gestion des crédits aux entreprises,

- d'autre part, le manque d'encadrement ressenti par les promoteurs ne leur permet pas de monter des dossiers bancables. Il est donc normal qu'ils reçoivent un refus poli de la part des gérants des établissements financiers..

Par ailleurs, les particuliers qui possèdent les capitaux ne sont pas disposés à investir en dehors de projets à caractère spéculatif terrain, immobilier, commerce. On ne peut donc guère compter sur eux pour aider les jeunes dans des projets à risque.

Nous allons présenter dans un deuxième chapitre les résultats tirés de l'analyse des filières de production que nous avons pu démarrer en 1989.

CHAPITRE II - L'ANALYSE DES FILIERES DE PRODUCTION

La méthode proposée pour repérer les besoins en projets productifs repose sur l'analyse des filières. Une solution consisterait à effectuer une étude classique fine pour chacune des principales filières de production repérées. Le temps, les moyens disponibles et la recherche d'efficacité nous ont conduit à adopter une méthode plus légère constituée d'interviews et de recueil des informations disponibles.

Nous présenterons ici les résultats obtenus et les propositions pour 1990 concernant les quatre filières suivantes qui sont les seules à disposer d'un potentiel de développement à court terme, mis à part l'agriculture :

- la filière bois et arboriculture, plantes aromatiques et médecinales,
- la filière tourisme,
- la filière des industries agro-alimentaires,
- la filière des industries textiles et cuir.

2.1 La Filière Bois et arboriculture, plantes aromatiques et médecinales dans le Centre-Sud peut-elle servir de base de démarrage du P.P.R.I. ?

Au début de la décennie 1980, la superficie forestière de la région Centre-Sud était estimée à 729.000 ha soit, 9,3 % de la superficie totale de la nation, ce qui en fait l'une des régions parmi les plus dotées du Maroc. Outre leur impact en tant que ressource naturelle valorisable par les entreprises, la forêt joue un rôle névralgique dans l'économie des provinces d'Ifrane et de Khénifra, limitrophes à Meknès, grâce aux recettes forestières qui résultent de l'application de la charte communale de septembre 1976.

Le développement de cette filière constituerait l'un des moyens de relancer l'économie régionale dans le cadre d'une intégration puisque les industries du secteur bois qui sont implantées à Meknès en seraient les premières bénéficières.

Pour toutes ces raisons, à l'instigation du Directeur de la Planification du Ministère du Plan nous avons voulu tester les potentialités de ce secteur au cours d'une mission effectuée du 6 au 21 novembre 1989 qui nous a permis de rencontrer de nombreux responsables de l'administration et du privé de cette filière (cf. Rapport de Mission : "Compte rendu des principaux contacts dans la filière bois". Annexe N° IV).

2.1.1 La forêt marocaine : possibilités-production-exploitation

Nous allons reprendre ici les principales informations qui nous ont été communiquées par la Direction des Eaux et Forêts à Rabat.

En attendant les résultats de l'inventaire national qui devrait débuter en 1989-90, la superficie exacte du domaine forestier n'est pas connue d'une manière précise. Une enquête effectuée auprès des services extérieurs et terminée en mai 1989 modifie sensiblement les dernières estimations officielles qui fixaient la superficie du domaine forestier à 8.969.000 ha, y compris 1 million d'hectares d'acacia saharien, puisqu'elle aboutit à 8.556.800 ha non compris l'acacia.

Le tableau N° III présente la superficie par région économique selon les différentes essences.

On constate que les essences ligneuses, les plus intéressantes économiquement, ne représentent qu'environ 50 % du domaine forestier, dont 12,7 % pour la région de Meknès.

Le bois le plus noble, le cèdre, ne représente que 3,4 % des essences ligneuses, mais 70 % est concentré dans la région Centre-Sud. Mis à part ce produit, cette région n'est bien pourvue qu'en chêne vert + chêne zeen (23,2 % du total).

2.1.1.1 L'économie forestière et la valorisation des produits forestiers

La production

Entre 1984 et 1988, la production nationale a évolué de la manière suivante :

Produits principaux	Unité 1.000	1984	1988
Bois d'oeuvre	m3	116	134,8
Bois d'industrie	m3	300	414,1
Bois de chauffage	St	350	367,0
Charbon de bois	T	80	76,0
Liège	St	147	214,1
Caroube	T	385	942
Romarin	T	16	17
Lichen	T	260	180

Pour la période considérée, il ressort que la production a enregistré une sensible augmentation évaluée à :

- 46 % pour le liège,
- 38 % pour le bois d'industrie,
- 16 % pour le bois d'oeuvre,
- 5 % pour le bois de feu.

Tableau N° III

Superficie du domaine forestier par région et par essence (en ha)

Région / Essences	Nord-Ouest	Centre Nord	Centre	Orientale	Centre Sud	Tensift	Sud	Total
Essences ligneuses								
Cèdre	3 880	39 271	712	-	99 409	-	-	143 279
Pin d'Alèp	2 132	20 787	33 042	6 760	329	1 775	50	64 875
Autres pins	5 829	6 083	1 000	100	5 297	4 817	370	123 496
Thuya	47 249	91 588	32 106	114 094	14 610	120 576	123 353	54 357
Genevrier	200	14 955	78 466	42 108	43 978	55 221	60 220	295 141
Chêne-liège	217 030	28 097	17 766	969	10958	6	-	274 821
Chêne vert + Zeen	43 744	280 371	308 862	134 868	303 751	158 818	81 191	1 311 605
Arganier	30	-	-	-	-	150 066	670 828	82 092
Ess. second.	336 451	93 354	79 428	16 600	53 852	16 592	111 407	70 778
Sub. tot.	656 545	574 606	551 382	315 499	532 184	507 871	1057 419	4185 500
Nappe alfat.	-	893 356	-	2311300	224 853	-	5 10	3438500
Plant.artific.								
Eucalyptus	137 961	5 331	33 843	11 509	2 102	14 988	6 976	21 271
Aut. feuillus	11 900	4 695	17 272	3 176	1 782	11 706	5 307	5 583
Résineux	79 925	57 302	19 509	43 168	26 716	9 761	2 401	23 878
S.Tot.plant.	229 786	67 328	70 624	57 853	30 600	36 455	14 684	50 733
Tot.peupl. + Alfatière	886 331	1535290	622 006	2684652	7876637	544 326	1067113	8127350
Taux couverture %	29,6	34,9	15,0	32,4	9,9	14,2	2,7	11,3
Dunes&vides	38 501	85 107	105 046	15 539	21 032	127 811	36 467	42 950
Dom+reb. Hors D (1)	924 832	1620397	727 052	2 700191	808 669	672 137	1 103580	8 556800

(1) Domaines et reboisement hors domaines

Malgré cette augmentation, la consommation nationale en bois d'oeuvre et en bois d'industrie n'est satisfaite respectivement qu'à 11 % et à 35 %.

Le Tableau N° IV présente les volumes vendus en 1988 d'après le Service forestier et le Tableau N° V les prix des adjudications par catégorie d'essence et par Province.

On constate de fortes variations de quantités et de prix selon les produits et les provinces.

La qualité du bois peut jouer, mais il faut aussi étudier les comportements en aval des adjudications qui sont aux mains de quasi monopoles.

Service forestier	Adjudication	Cèdre	Pin d'Alep	Thuya	Autres résineux	Chêne vert	Chêne liège	Arganier	Autres feuillus	Lots mélangés	Eucalyptus	Acacia	Liège	Tanin	Souches	Eucalyptus dépressage
Tétouan	10.2.88	-	B.O= 2.972 m3 B.S= 4.220 m3 B.F+II.175 st	-	-	-	-	-	-	170 st	BI= 54.040 m3 BF= 31.155 st	-	-	-	1100 st	-
Tanger	10.2.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	BI= 4.730m3 BF= 360 st	-	-	-	-	-
Chefchaouen	16.6.88	B.O= 1.303 m3 B.F= 1.209 st	B.O= 9.177 m3 B.F= 3.675 st	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Essaouira	31.5.88	-	-	6.000 st	-	-	-	39.080 st	-	2.000 st 13.000 st	-	-	-	-	-	-
Safi	31.5.88	-	580m3+120 st	-	-	-	-	-	5.100 st	-	12.750st	-	-	-	-	-
Boulemane	14.4.88	B.O= 1.705 m3 B.F= 4.600 st	-	-	-	14.700 st	-	-	-	BO= 160 m3 BF= 2500 st	-	-	-	-	-	-
Taza	14.4.88	B.O= 4.394 m3 B.F= 1.100 st	B.O= 760 m3	-	-	10.600 st	1.200 st	-	750 st	B.E=2300 st B.O= 80 m3	350 st	-	-	-	-	-
Fès	14.4.88	B.O= 1.054 m3 B.F= 950 st	-	-	-	28.890 st	-	-	-	-	BS= 3.600m3	-	-	-	-	-
Agadir	5.10.88	-	-	-	-	2.500 st	-	4.900 st	-	1600 st 1000 st	BO= 60m3 BF= 1.940 st	-	-	-	-	-
Marrakech	14-15.4.88	-	B.O= 260 m3 B.F= 940 st	1.700st	-	30.750 st	-	-	-	2400 st 600 st	BS= 1.110m3 BF= 800 st	-	-	-	-	-
Béni-Mellal	7.6.88	B.F 1.800 st	-	-	BI= 100m3 BF= 100st	22.380 st 4.000 st	-	-	-	BI= 2755 m3 BF= 2165 st	BI= 4.300 m3 BF= 4.690 st	-	-	-	-	-
Azilal	7.6.88	-	-	-	-	BF=9.400 st	-	-	-	BS= 130 m3	-	-	-	-	-	-
Khénifra	29-30.6.88	B.O= 33.248 m3 BF= 30.130 st	-	-	-	BF=45.427 st										
Ifrane	29-30.6.88	B.O= 20.980 m3 B.F= 10.081 st	-	-	-	BF29.620 st	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Meknès	29-30.6.88	-	B.S= 3853 m3	-	-	BF=7.225 st	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oujda	10.11.88	-	B.S= 2500 m3	600 st	-	BF=4.350 st	-	-	-	-	-496 st	-	-	-	-	-
Benslimane	7.12.88	-	-	-	-	-	BF=12900st	-	-	BF= 6550 st	BI=19.160 m3 BF= 350 st	-	-	-	-	BF=1+700st
Casablanca	7.12.88	-	B.S= 2220 m3	-	-	-	-	-	-	-	BI=21.940 m3	-	-	-	-	BF= 300st
El Jadida	7.12.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	BO=19.904 m3	-	-	-	-	-
Khouribga	7.12.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	BF= 7.450 st	-	-	-	-	-
Settat	7.12.88	-	-	-	-	-	-	-	-	BI= 540 m3	BI= 4.206 m3	-	-	-	-	-
Kénitra	13.4.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20.210 st	-
"	30.6.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11.200 st	-
"	20.9.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33.650 st	-
Khémisset	25.1.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17.475 st	-
"	6.9.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24.375 st	4.900 s
Al Hoceima	Néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	62.684 m3	B.O. 62.684 m3 B.F. 49.870 st	B.O. 26.042 m3 B.F. 15.910 st	-	100 m3 100 st	-	-	-	-	3665 m3 34285 st	133+050 m3 60.341 st	-	-	-	108+010st	6+900 s

TABLEAU N° IV

VOLUMES VENDUS EN 1988

TABLEAU N° V

PRIX PAR PRODUIT ET PAR PROVINCE ANNEE 1988

Service Forestier	Adjudication	Cèdre	Pin d'Alep	Thuya	Autres résineux	Chêne vert	Chêne liège	Arganier	Autres feuillus	Lots mélangés	Essences secondai	Eucalyptus	Aca-cia	Liège	Tanin	Souches	Eucalyptus Depressage
Tétouan	10.2.88	-	159,75/m3	-	-	-	-	-	-	57,64/st	-	282,13/m3	-	-	-	122,72	-
Tanger	10.2.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,47/m3	-	-	-	-	-
												80,55/st					
Chefchaouen	15.6.88	222,66/m3	290,28/m3	-	-	-	-	-	-	-	45,19/st	-	-	-	-	-	-
Essaouira	31.5.88	-	-	74,33/st	-	-	-	118,7/st	-	55/st	-	-	-	-	-	-	-
										92,69/st							
Safi	31.5.88	-	223,68/m3	-	-	-	-	-	42,94/st	-	-	96,39/st	-	-	-	-	-
Boulemane	14.4.88	223,96/m3	-	-	-	68,70/st	-	-	-	126/st	-	-	-	-	-	-	-
Taza	14.4.88	345,70/m3	85,53/m3	-	-	92,26/st	54,70/st	-	33,40/st	140,90/st	-	40,00/st	-	-	-	-	-
		10,00/st								178,5/m3							
Fès	14.4.88	228,18/m3	-	-	-	59,85/st	-	-	-	-	-	180,00/st	-	-	-	-	-
		10,00/st															
Agadir	5.10.88	-	-	-	-	94,20/st	-	160,20/st	-	119,37/st	-	131,66/st	-	-	-	-	-
Marrakech	14.4.88	-	137,14/st	69,41/st	-	115,00/st	-	-	-	115,00/st	-	112,00/st	-	-	-	-	-
										110 00/st							
Béni-Mellal	7.6.88	176,6/st	-	-	250,00/m3	100,1/st	-	-	-	218,00/m3	-	243,40/m3	-	-	-	-	-
Azilal	7.6.88	-	-	-	-	130,95/st	-	-	-	25,00	-	-	-	-	-	-	-
Khénifra	30.6.88	570,10/m3	-	-	-	82,37/st	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ifrane	30.6.88	515,60/m3	-	-	-	56,44/st	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Meknès	30.6.88	219,05/m3	-	-	-	83,87/st	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oujda	10.12.88	-	320,00/m3	133,00/m3	-	59,54/st	-	-	-	-	-	59,68/m3	-	-	-	-	-
Benslimane	7.12.88	-	-	-	-	-	-	[illegible]	-	214,50/st	-	169,62/m3	-	-	-	-	86,47/st
												85,71/st					
Casablanca	7.12.88	-	Ec.405,40/m3	-	-	-	-	-	-	-	-	154,51/m3	-	-	-	-	23,33/st
El Jadida	7.12.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	197,95/m3	-	-	-	-	-
Khouribga	7.12.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66,04/st	-	-	-	-	-
Settat	7.12.88	-	-	-	-	-	-	-	-	170,37/m3	-	232,28/m3	-	-	-	-	-
Kénitra	13.4.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10558/st	-
"	30.6.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,35/st	-
"	20.9.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90,22/st	-
Khémisset	25.1.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,82/st	
	6.9.88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,93/st	32,65/st
Al-Hoceima	Néant																

Au cours de l'année 1988, la ventilation des ventes par adjudication, des coopératives et des bois particuliers selon les types de produits est donnée par le tableau N° VI.

Tableau N° VI

Volume de bois cédé au cours de l'année 1988
(1 stère = 0,6 m³)

Nature	Ventes d'adjudication			Coopératives			Bois particuliers			Total	
	BO (m^3)	BI/S (m^3)	BF (st)	BO (m^3)	BI/S (m^3)	BF (st)	BO (m^3)	BI/S (m^3)	BF (st)	(m^3)	%
Cèdre	62 684	-	49 870	8 433	-	15 623	4 356	-	1 195	115 486	12
Chêne vert	-	-	247 862	-	-	27 870	950	-	17 975	177 174	18
Chêne-liège	-	-	36 057	-	-	300	-	-	-	21 814	2
Arganier	-	-	43 980	-	-	-	-	-	-	26 388	3
Thuya	-	-	9 100	-	-	-	370	105	10 770	12 397	1
Acacia	-	-	12 640	-	-	-	-	12 763	19 200	31 867	3
Pins	37 769	33 000	16 010	-	-	-	-	-	-	8 375	8
Eucalyptus	19 964	364 900	80 302	-	-	-	-	-	-	433 045	43
Souches d'Euc.			134 935	-	-	-	-	-	-	80 961	8
Divers	240	3 425	24 629	-	-	-	-	-	-	18 422	2
TOTAL	120 657	401 325	655 385	8 433	-	43 793	5 676	12 868	49 140	997 949	100

Les bois sont classés selon leur utilisation. On peut distinguer :

- le bois de feu (BF) qui concerne le tout venant en théorie, mais qui peut recouvrir en pratique toutes les catégories de bois,

- les bois d'industrie et de services (BI/S) qui sont utilisés par l'industrie du papier et par les mines, l'Office Chérifien des Phosphates, les PTT, la construction, la construction navale. Mis à part l'eucalyptus, la consommation locale a surtout recours aux importations de conifères,

- les bois d'oeuvre (BO), catégorie la plus importante, sont des bois utilisés dans la menuiserie, l'ébénisterie, la construction, la fabrication de panneaux divers, l'emballage.

On constate d'après le tableau précédent que :

- les ventes d'adjudication se sont élevées à 944.000 m^3 environ soit à 91 % du total. Elles représentent la quasi-totalité du bois d'oeuvre et du bois industriel commercialisé. Les coopératives et les particuliers sont cantonnés essentiellement dans le bois de feu.

- Le bois de feu avec un volume de 748.000 stères représente 45 % de la production.

- Le bois d'industrie et le bois de services représentent 42 % du total.

- Le bois d'oeuvre n'occupe que 13 % de la production nationale.

Si on descend au <u>niveau des produits</u>, on remarque la ventilation suivante :

- le cèdre avec 75.500 m^3 représente 56 % du bois d'oeuvre commercialisé dont plus de 70 % de ce volume est originaire des provinces de Khénifra et d'Ifrane où la majorité des forêts de cèdre nationales sont aménagées. La totalité de ce bois est transformée par une trentaine de scieries situées dans le Moyen Atlas et le Rif. Le reste du bois d'oeuvre soit 59.300 m^3, qui provient des plantations de pins et d'eucalyptus est utilisé essentiellement pour la caisserie. Les prix de vente du bois de cèdre ont varié entre 220 et 570 DH le m^3.

- L'eucalyptus représente 90 % du bois d'industrie et de services dont 132.000 m^3 ont été livrés à l'usine de pâte à papier de Sidi Yahya, la cellulose du Maroc, qui n'ont couvert que 38 % des besoins de cette usine. Le reste du volume a été utilisé comme bois de mine, de trituration pour les panneaux et comme bois de service. Le prix de vente BI/S a varié entre 100 et 300 DH/m^3.

- Enfin, le bois de feu reste la principale production forestière, dont près de 40 % provient du chêne vert. Les prix de ce produit sont très variables selon l'espèce et la région.

Il faut préciser que la production nationale se trouve sous la tutelle d'un quasi monopole du secteur public puisqu'on estime que le secteur privé n'a la jouissance d'exploitation que de 2 à 7 % de l'ensemble du domaine forestier.

Pour le reste, il est nécessaire d'obtenir l'agrément des Eaux et Forêts qui ont l'obligation de procéder à des adjudications. Il ne peut être vendu que du bois identifié. Les Eaux et Forêts peuvent refuser, mais il n'existe pas d'outil permettant d'examiner les cas de refus.

Par ailleurs, la réglementation établie par la loi cadre de 1917 prévoit :

1. La libre circulation en paturage dans l'ensemble de la forêt marocaine, excepté dans les endroits en défens (maximum de cinq ans).

2. Que toute personne qui habite près d'une forêt a la possibilité d'exploiter la forêt pour les branches mortes.

On estime ainsi entre 10 et 11 millions de m^3 de bois par an l'exploitation par les riverains alors que la capacité optimale d'exploitation ne devrait pas dépasser 7 millions de m^3. C'est ainsi que disparaissent 120 à 170.000 ha par an alors que l'objectif de réhabilitation par l'Etat n'est que 20.000 ha/an !

Comment dès lors vouloir exploiter la forêt rationnellement ?

2.1.1.2 Les recettes forestières

Les recettes forestières sur la production locale ont enregistré une augmentation de 92 % sur la période 1984-1988, principalement au profit des communes rurales (+ 250 %) comme le montre le tableau suivant :

(en millions de dirhams)

Destination	1984	1988
Communes rurales	65,4	164,4
Etat (1)	56,8	70,2
Total	122,2	234,6

(1) Non compris la taxe sur les bois importés.

2.1.1.3 La commercialisation des produits forestiers

(en millions de dirhams)

Activité	1984	1988
Importations	775,0	1 384,5
Exportations	312,0	675,3
Taux de couverture %	40,3	48,8

Mais, l'évolution de cette structure est due essentiellement à l'augmentation remarquable du prix du liège sur le marché international en 1988, alors qu'il est le principal produit d'exportation. Entre 1987 et 1988, les exportations ont ainsi augmenté de 42 % grâce au seul liège.

En ce qui concerne les importations, elles sont très concentrées puisque 10 produits sur 96 rubriques douanières représentent 98 % des importations réelles. L'intérêt à avoir recours aux importations est croissant à cause du différentiel de qualité avec les produits locaux.

En ce qui concerne les importations, elles ont bénéficié d'un taux de protection élevé au cours des cinq dernières années avec d'une part :

- une augmentation de 30 % par rapport au franc français suite à la dévaluation du dirham,

- une hausse de 50 % de l'ensemble des taxes fiscales et parafiscales. Le taux de protection est actuellement supérieur à 57 % pour la forêt locale, compte tenu des différents droits de douane et taxes, non compris les 19 % de TVA auxquels peuvent échapper une grande partie des produits locaux, alors que l'objectif de la protection devrait officiellement tendre à se rapprocher d'un taux maximum de 25 %.

Cette évolution permet à l'Etat de récupérer 800 millions de Dirhams par an en taxes fiscales et para-fiscales sur la filière bois, dont 60 % sur les produits d'importation, alors que les investissements effectués par les Eaux et Forêts ne s'élèvent qu'à 250 millions de Dirhams.

Un tel degré de protection présente des effets pervers :

- au niveau de la caisserie. L'admission temporaire permet d'importer sans taxes l'équivalent de 250 millions de Dirhams de bois, soit 100 T de bois permettant de fabriquer 60 millions de caisses et d'employer 3.000 personnes. Avec un coefficient de 1,2 à 2,2 par rapport au produit fini, cela permet une différence de prix de 80 % vis-à-vis des importations de caisses,

- au niveau des autres produits du bois, mis à part certains produits très limités, les prix sur le marché local des articles importés atteignent un tel niveau que de nombreux produits intérieurs sont compétitifs sans qu'il soit nécessaire de faire un effort sur les prix et sur la qualité.

- Du côté des exploitants forestiers, pourquoi feraient-ils des efforts pour améliorer la qualité du bois livré sur le marché et pour baisser leurs prix de vente alors qu'ils peuvent dans les conditions de protection actuelles écouler n'importe quel produit avec de fortes marges ? Parallèlement, en effet, la demande locale reste très forte à cause de la croissance démographique et de l'urbanisation qui induisent des besoins croissants, tandis qu'on assiste à une raréfaction de l'offre locale de produits de qualité.

- Du côté des importateurs, ils sont répartis entre 4 ou 5 gros importateurs de bois, des sociétés européennes associées à des marocains, dont la stratégie au niveau du réseau de distribution et des prix semble identique, ce qui laisse supposer des ententes tacites. Elles ont de 1 à 3 points de vente au niveau national. Il n'y a donc ni demi-grossistes ni vente au détail organisée ce qui laisse libre cours à des spéculateurs de "faire de coups" en effectuant des opérations d'achat-vente avec des écarts de prix très élevés. Il faut dire que le nombre élevé de mauvais payeurs au niveau des ventes au détail rend difficile la mise en place d'une structure de commercialisation viable.

2.1.2 La transformation des produits forestiers

Au niveau de la comptabilité nationale la transformation des produits forestiers est réalisée par deux branches :

- la Branche 16 : Bois et articles en bois,
- la Branche 17 : Papier, carton et imprimerie.

2.1.2.1 La Branche Bois et articles en bois

On distingue deux stades de transformation. La première transformation concerne le sciage du bois.

Les bois sont sciés, déroulés en tranches. Les sciages utilisés au Maroc proviennent essentiellement de conifères importés (pin maritime, sapin blanc, sapin rouge) et à titre secondaire du bois de cèdres locaux. Les feuillus européens (chêne, hêtre) ou tropicaux (acajou, sipo, sapelli) sont utilisés par la menuiserie de qualité, mais en faible quantité. Le déroulage, pour la fabrication de contreplaqués et de feuilles de placage, utilise principalement des grumes de feuillus tropicaux (okoumé et samba).

La seconde transformation comprend :

- la fabrication de caisses armées, plateaux, etc... à partir de feuilles de déroulage et de panneaux de fibres ou de contreplaqués pour les fonds de caisses,

- la fabrication de contreplaqués (collage et pressage de feuilles de déroulage en sens alternés),

- les autres activités de transformation relèvent plus de l'artisanat que de l'industrie pour la menuiserie, l'ébénisterie, la fabrication de meubles.

Le flux des produits dans l'industrie du bois a été schématisé en 1975 par l'étude d'identification et d'évaluation des possibilités d'investissements industriels effectuée par DAR AL HANDASAH Consultants (1).

On se reportera au schéma suivant. On peut constater qu'à cette époque, malgré la relativement bonne intégration de la filière bois, le premier stade de fabrication était peu développé "en raison de la faiblesse de la production locale des bois et de la tendance actuelle à scier les grumes dans les pays producteurs".

Par ailleurs, les sous-branches assurant la transformation finale du bois (menuiserie-ébénisterie) étaient encore "très faiblement industrialisées" et relevaient surtout d'un artisanat très dynamique.

---

(1) "Rapport Sectoriel. Bois et Articles en Bois". Direction de la Planification. Premier Ministre, Secrétaire d'Etat au Plan et au Développement régional. 1978.

Selon les résultats de l'enquête de DAR-AL-HANDASAH, en 1975, la Branche 16 avait une production de 359,7 millions de DH, soit 2,6 % du chiffre d'affaires du total de l'industrie de transformation, pour 110,9 millions de DH de valeur ajoutée (2,6 % du total) et occupait 8.381 personnes soit 4,6 % du total employé par le secteur moderne, répartis dans 266 entreprises de plus de 4 employés. La grande majorité des établissements ont moins de 4 salariés, (13.225 établissements, 21.769 emplois) ce qui montre le caractère artisanal marqué de cette branche.

D'après l'enquête du Ministère de l'Industrie en 1988, le nombre d'entreprises modernes de la branche 16 ne s'élevait qu'à 202. Elles n'employaient que 11.114 personnes ce qui semblerait dénoter une régression au niveau du nombre d'entreprises et une faible croissance des emplois de la branche sur cette période de 13 ans.

Par contre, la production et la valeur ajoutée en prix courant ont été multipliées par 5.

Nous ne disposons pas de la production en volume pour pouvoir estimer l'augmentation en quantité de la production.

Si on compare l'évolution de la production en prix courant de 1975 à 1988 par sous-branche, on constate que :

- D'une part, deux sous-branches ont connu une faible croissance :

  . la sous-branche 16.3-charpente et menuiserie du bâtiment avec un indice 140 et 9,6 % de la production de la BR 16, ce qui dénote la persistance de la forte concurrence de l'artisanat local.

  . la sous-branche 16.4-articles d'emballages en bois avec un indice 120 mais 22,5 % de la production de la BR 16. Cette sous-branche doit subir la concurrence de l'emballage en plastique et en carton, alors qu'elle était déjà relativement bien développée en 1975.

Flux des produits dans l'industrie du bois

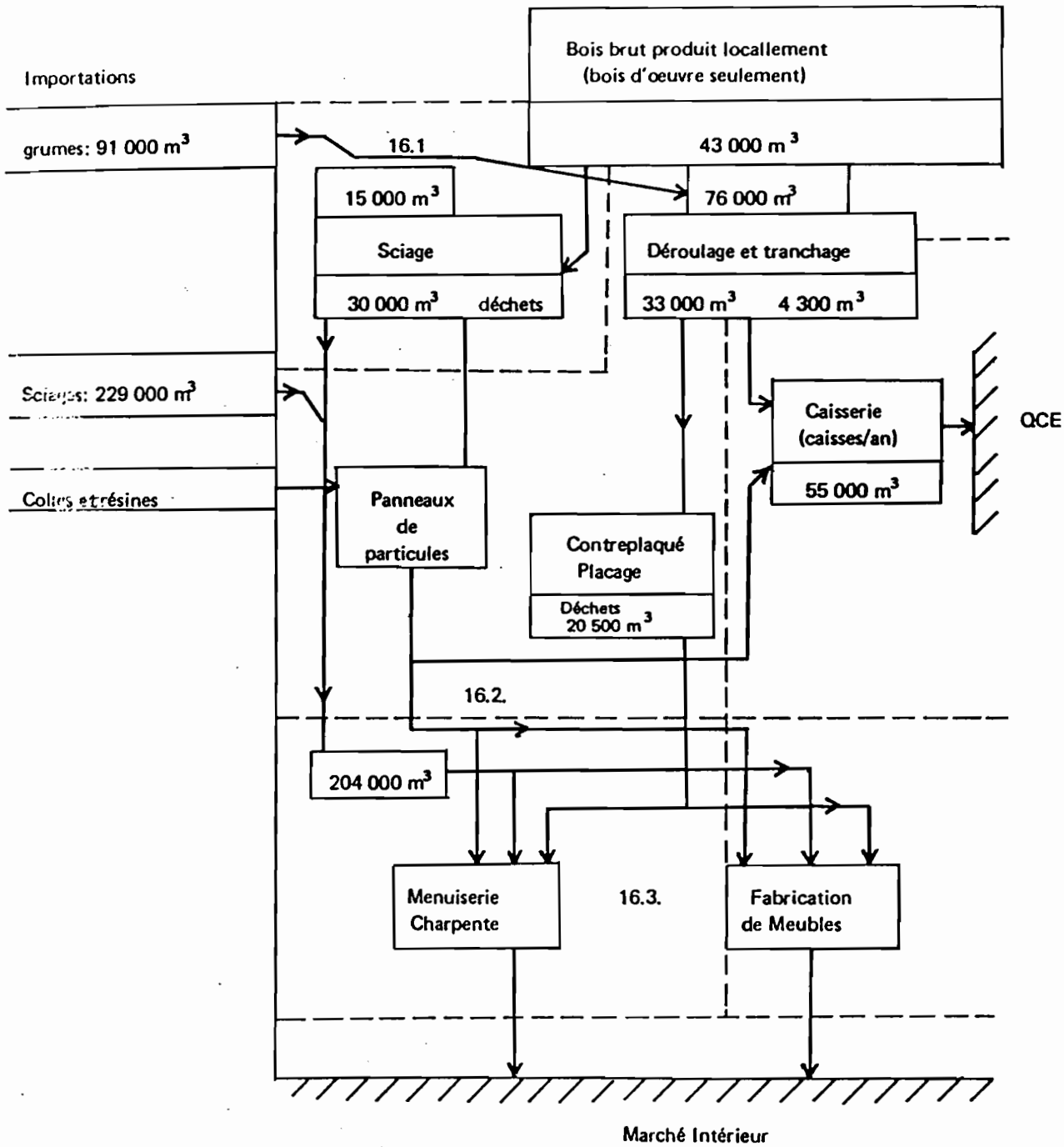

- D'autre part, trois sous-branches ont connu une forte croissance, toujours en prix courant :

. la sous-branche 16.1-sciage du bois dont l'indice est à 1000 alors que le nombre de scieries en activité n'a guère évolué entretemps et qu'elles travaillent toujours à faible capacité avec des investissements vétustes. Ceci est la conséquence de l'augmentation du taux de protection du marché intérieur. Malgré cela, la production de cette sous-branche ne représente que 6 % de la valeur totale.

. la sous-branche 16.2 se retrouve à l'indice 900 ce qui montre que la fabrication de contreplaqués et de panneaux malgré sa forte concentration (6 entreprises) est très dynamique. Elle représente 24 % de l'output de la branche.

. la sous-branche 16.5, enfin, avec un indice 480 indique la forte croissance de la demande locale en meubles et matelasserie qui représente 29 % de la production de la branche, et qui a connu une croissance de 34 % entre 1987 et 1988, répartie entre 45 établissements.

2.1.2.2 La Branche 17 : Papier-carton et imprimerie

La filière du papier et carton comprend les étapes suivantes :

- Fabrication de pâte à papier à partir de bois de résineux (pâte de fibres longues), de bois divers à fibres courtes (eucalyptus) ou d'alfa, paille, etc... (pâte à fibres courtes).

- Fabrication de papier et carton. Les matières premières utilisées sont la pâte à papiers, les vieux papiers de récupération et les déchets de la fabrication et de la transformation de papier carton.

- L'imprimerie-édition. On peut distinguer principalement l'impression de la presse et des périodiques, l'édition et l'impression des livres, l'impression des prospectus et imprimés divers pour le secteur commercial et les administrations diverses, et l'impression des cartons et papiers d'emballage.

Le diagramme ci-après présente les flux de matières premières estimées par l'étude de DAR-AL-HANDASAH pour l'année 1975.

FLUX DE MATIERES PREMIERES EN 1975 (en tonnes)

Secteur Papier et Carton — Flux de matières premières en 1975 (en tonnes)

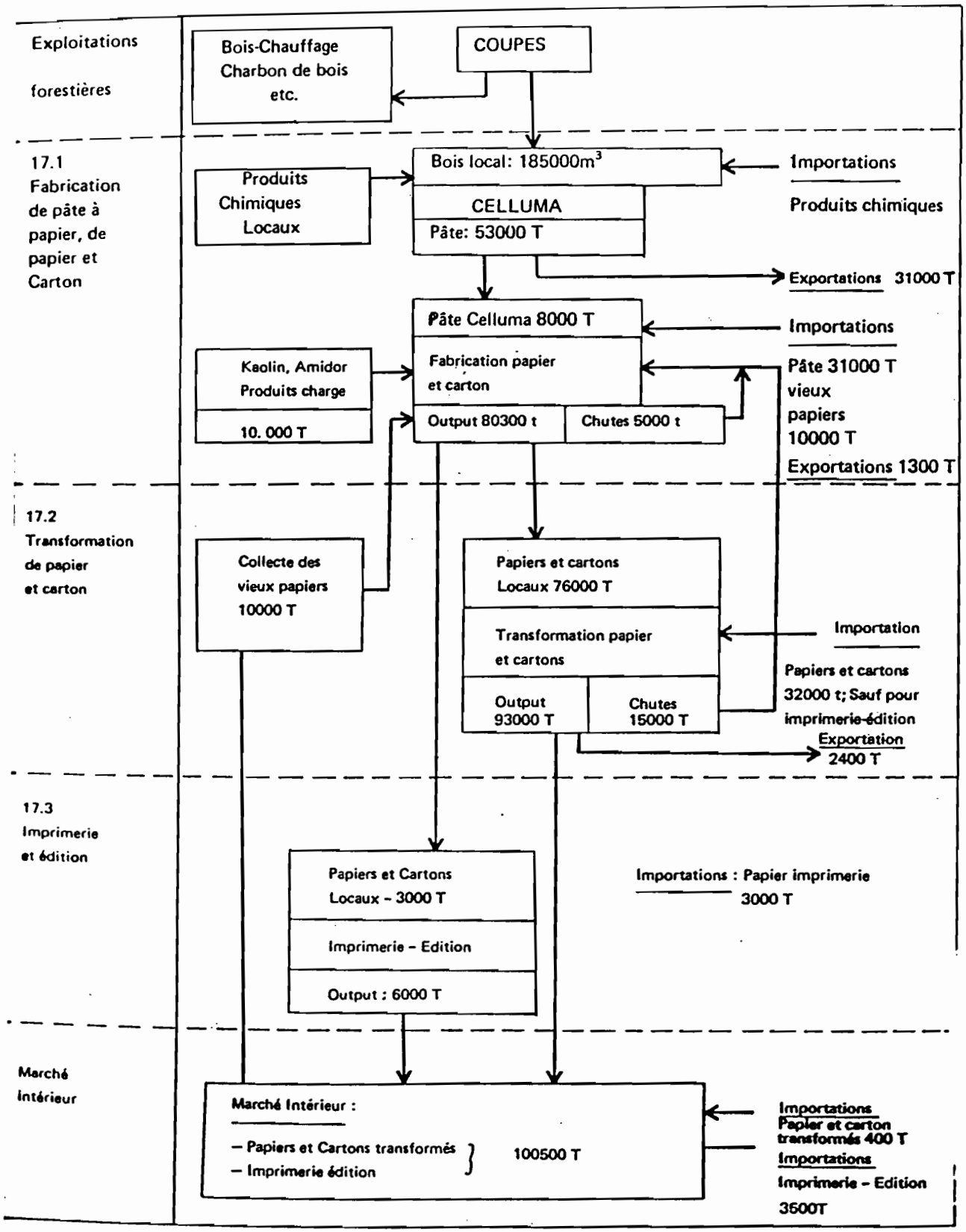

En 1975, cette branche se caractérisait au niveau national par :

- une sous-branche 17.1-fabrication de pâte grande utilisatrice du bois local d'eucalyptus mais orientée essentiellement vers les exportations,

- une sous-branche 17.2-papiers-cartons couvrant les deux-tiers du marché avec une insuffisance de capacité de production en particulier pour le carton,

- une sous-branche 17.3-imprimerie-édition couvrant moins de la moitié du marché.

D'après les résultats de l'enquête DAR-AL-HANDASAH, en 1975, la BR 17 avait une production estimée à 756 millions de DH, avec la répartition suivante : 30,0 % (BR 17.1), 43,0 % (BR 17.2) et 27 % (BR 17.3). Le nombre d'établissements modernes recensés s'élevait à 184 qui employaient 7.270 personnes soit 4 % de l'emploi industriel total (5,4 % pour la production).

L'enquête du Ministère de l'Industrie pour l'année 1988 a recensé 345 établissements soit presque un doublement par rapport à 1975 qui occupent 12.088 emplois. La valeur de la production est passée à 3.383 millions de DH en prix courant soit à l'indice 447 pour la base 100 en 1975.

Entre 1975 et 1988, l'évolution de la branche se caractérise par :

- une sous-branche 17.1 qui représente 39 % de la production, réalisée par 9 établissements au lieu de 10 en 1975, alors que l'indice de la production en prix courant a été multiplié par 6,6, et le nombre d'emplois par 2,2. La croissance est donc liée uniquement à la croissance interne des entreprises. Le potentiel de diversification des établissements de ce secteur est limité par la disponibilité en matières premières locales, qui sont inexistantes, en particulier, dans la région de Meknès,

- une sous-branche 17.2 qui atteint 33 % de la production, réalisée par 67 établissements au lieu de 35 en 1975 qui emploient 3.516 personnes (2.156 en 1975). L'indice de la production a été multiplié par 6,4 entre 1975 et 1988, ce qui est la conséquence de la forte augmentation de la demande locale dans les différents types de papiers et carton (emballage, carton ondulé, journal, écriture, divers). Ces spécialités ont pu être satisfaites par une diversification du nombre d'entreprises mais la matière première reste

essentiellement importée ce qui ne favorise pas la décentralisation sur des zones comme Meknès,

- une sous-branche 17.3 qui représente 28 % de la production, réalisée par 269 établissements au lieu de 139 en 1975. Entre 1975 et 1988, la production a été multipliée par 4,8, le nombre d'entreprises par 1,9 et les effectifs par 1,5. Cela signifie que ce secteur se prête bien à la création de petits projets qui peuvent répondre à une demande régionale.

2.1.2.3 La situation de la filière bois dans la région Centre-Sud

Le listing des établissements industriels fourni par le Ministère de l'Industrie pour l'année 1986, nous permet de recenser 11 établissements de la filière bois localisés dans la Province de Meknès (Tableau N° VII).

Tableau N° VII

Liste des entreprises de Meknès en 1986

BR-SB	Nbre	Nom entreprise	C.A. 1000 DH	Effectif	Export 1000 DH
16.21 Placage - contreplaqués		-STE MNE IND. STRATIFIES DECOR	22 280	42	3 040
		-STE MAG. BOIS ATLAS	85 814	247	787
16.2	2		108 094	289	3 827
16.31 Charpente - Menuiserie - Bâtiment		-SIMBAG	1 758	13	-
		-ENT. TAJMOUTI Moh.	540	3	-
		-MEN. BELBCHIR A.	1 315	22	-
		-MIMABOIS	119	6	-
		-MEKNES NIJARA MEN.	6 793	107	-
16.3	5		10 525	151	-
17.31 Imprimerie - Edition		-CENTRALE IMPRIMERIE	51	2	-
		-IMP.PAP. "PARCHEMIN"	244	6	-
		-IMPRIMERIE DE PARIS	103	5	-
		-STE D'IMP. "LA VOIX DE MEKNES"	2 144	12	-
17.3	4		3 242	25	-
TOTAL 16/17	11		121 861	465	-

A ce total, il faudrait ajouter une quinzaine de scieries, plus ou moins artisanales qui sont localisées dans les provinces limitrophes de Khénifra et d'Ifrane, auprès desquelles il serait nécessaire de faire une enquête si on souhaite obtenir des informations économiques.

Une première constatation s'impose. Malgré le potentiel forestier théorique de la région Centre-Sud, en particulier en bois d'oeuvre, et du nombre de scieries, la filière bois-papier n'a pas connu de développement important puisqu'elle représente moins de 5 % du nombre d'établissements et du chiffre d'affaire de la nation. Quant aux exportations elles sont pratiquement inexistantes.

On remarquera par ailleurs que :

- La production de la filière est principalement concentrée dans la sous-branche 16.2 (placage-contreplaqué-panneaux de particules) grâce à la présence de deux grosses entreprises à Meknès, mais qui n'ont pas diversifié leur activité jusqu'à présent. Elles utilisent surtout du bois importé d'Afrique noire et accessoirement du bois d'eucalyptus local.

- La seconde transformation du bois se limite à la menuiserie-charpente dont une seule entreprise emploie plus de 50 salariés. La fabrication de meubles industriels est absente dans la région.

- La branche 17 est seulement représentée par 4 petites unités plus proches de l'artisanat que de l'industrie.

Compte tenu d'une telle structure de production on peut se demander s'il n'est pas souhaitable et concevable de préconiser une meilleure diversification de la filière dans le cadre du PPRI ?

2.1.3 Perspectives et recommandations dans la filière bois

Parmi les 32 entreprises ayant réservé un terrain dans la future zone industrielle, on trouve 4 entreprises de la filière bois : deux menuiseries industrielles et deux unités de meubles. Elles prévoient chacune 30 à 50 emplois. Nous avons demandé à la Délégation de Meknès de procéder à une interview auprès de ces entreprises à partir du questionnaire "Porteur de projets - Créateurs". Ayant eu une seule réponse pour l'instant, il est donc trop tôt pour étudier le comportement et les besoins de ces entreprises.

On commentera ici les recommandations qui ressortent du rapport de missions Annexe N° IV que nous avons soumis aux critiques de M. Guy Jean ABEL (agronome). Cet expert a participé à l'étude réalisée en 1989 par la Banque Mondiale sur la filière bois au Maroc. Il a donc une parfaite connaissance des problèmes qu'affronte ce secteur. Nous reprendrons donc en grande partie ses remarques qui nous ont paru être les plus pertinentes.

1.- Les plantations forestières et le sciage

D'après M. ABEL, tant qu'on n'aura pas fait diminuer la fiscalité à l'importation, on ne peut pas espérer voir les scieries faire des efforts pour investir en vue d'améliorer la qualité. De même les prix du bois local à tous les stades de la commercialisation ne pourront pas baisser. Pourquoi les entreprises le feraient-elles alors qu'elles sont assurées d'écouler leur production en fixant leurs propres conditions faute de concurrence ?

Avant de songer à développer l'intégration de la filière bois au niveau de la transformation aval de la ressource forestière, il faut pouvoir disposer d'une offre locale, de bois d'oeuvre en particulier, abondante. L'objectif du Plan national de reboisement qui prévoit une autosuffisance en produits forestiers pour l'horizon 2000 paraît très optimiste. En effet, nous avons vu que le reboisement actuel de 20.000 ha par an est insuffisant pour assurer le remplacement de l'exploitation abusive par les riverains et les troupeaux, sans compter les conséquences des conditions climatiques de type aride et les risques d'incendie.

Les mesures qui devraient être étudiées pour améliorer la ressource forestière dans un premier temps sont :

- la diminution des Droits et Taxes à l'importation jusqu'à un taux global maximum de 22 % ce qui se traduirait par un moindre intérêt à faire pression sur les coupes forestières,

- l'organisation d'une campagne de publicité pour faire la promotion du gaz auprès des villageois riverains des forêts. D'après M. ABEL le coût de la thermie gaz est 60 à 70 % moins cher que le coût de la thermie bois ! La substitution du gaz au bois dans la consommation des ménages pourrait se traduire par un gain énorme au niveau de la déforestation. Le projet de création d'une unité de remplissage de gaz domestique dans la future zone industrielle de Meknès pourrait constituer une étape dans cette voie si la société est amenée à faire des efforts de commercialisation dans la région,

- la régénération de la forêt, avec en particulier la recherche d'une diminution de la consommation de bois pour les fours des bains maures et des boulangeries qui utilisent actuellement 30 % du bois local. Une mesure à appliquer serait l'exonération des droits et taxes sur tout le matériel d'équipement pour ce type de fours,

- l'approche institutionnelle du programme d'exploitation forestière. Les Collectivités locales, l'Etat, les Banques, les Assurances devraient être incitées à créer des Sociétés Mixtes pour la mise en valeur de la Forêt. Pour les y inciter, il est nécessaire de donner des garanties aux investissements en créant un cadre juridique approprié.

La BANK AL MAGHRIB ne pourrait-elle pas créer des obligations dont le montant serait investi dans l'exploitation forestière, et dont l'actif serait cédé aux institutions financières qui pourraient ainsi couvrir avantageusement la partie non rémunérée de leurs comptes bloqués ?

2. La fabrication de panneaux

Certains de nos interlocuteurs avaient posé le problème d'implantation d'une unité de traitement du chêne vert par broyage pour la fabrication de panneaux de fibres.

D'après M. ABEL, techniquement une telle unité est possible, mais elle n'est pas rentable car elle doit être obligatoirement de grande taille et que se pose alors le problème insoluble à court terme de l'approvisionnement à cause de la politique d'aménagement et de la propriété foncière, sujets tabous pour les fonctionnaires des Eaux et Forêts et pour les communes.

3. La charpente-menuiserie et la fabrication de meubles industriels

Il existe bien, comme on nous l'a souvent signalé, un fort potentiel au niveau de la demande de produits de qualité dans la charpente, menuiserie et meubles.

En fait, si de tels projets dont on parle déjà depuis plus d'une dizaine d'années n'ont pas abouti ou ont échoué c'est, comme l'a montré une étude de la Société Financière Internationale (S.F.I.) à cause du coût de lancement commercial d'un tel produit.

Pour une campagne promotionnelle d'une chaîne commerciale du type "Conforama" en France, il faudrait investir 300 millions de DH de frais de publicité, de frais financiers pour surstocker les produits finis et pour noyer le marché afin de "casser la concurrence" exercée par 50.000 artisans.

On comprend que c'est une opération purement privée et que l'intérêt de l'Etat n'est pas forcément de se mettre à dos les milliers d'artisans qui poseraient un problème social et politique grave.

On sait par ailleurs que 70 % des portes, fenêtres, volets ont pour marché le secteur public. Jusqu'ici, l'Administration n'est pas parvenue à promouvoir des normes. Chaque administration se debrouille avec son budget en ayant recours le plus souvent à des "artisans à la petite semaine" dont les prix sont inférieurs de 20 % à l'entreprise moderne grâce aux économies de trésories qu'ils réalisent, aux faibles salaires distribués et à l'évasion fiscale. C'est ainsi que les entreprises de préfabriqué qui se sont implantées au Maroc sur la base d'études de faisabilité de type européenne se sont retrouvées en liquidation.

Cela signifie que même avec de lourds investissements et de bonnes études de marché on n'est pas assuré de réussir dans ce domaine.

Par ailleurs, du point de vue régional, les entreprises industrielles du secteur sont concentrées principalement à Casablanca. Elles y ont intérêt dans la mesure où la matière première est en majorité importée. L'enquête a montré que les entreprises de Meknès sont pénalisées par les moyens de transport et leur coût qui relèvent d'un monopole de l'Etat.

Pour favoriser la décentralisation, il faudrait impérativement compenser le différentiel de transport en accordant des avantages fiscaux aux entreprises délocalisées en dehors de la zone de Casablanca.

4. La fabrication de pâte à papier

Il existe déjà une unité de pâte à papier dans la Province de Sidi-Kacem d'une capacité de 100.000 T devant passer à 150.000 T. Elle aurait déjà des problèmes dans son approvisionnement en bois local.

Par ailleurs, la technologie est telle qu'un investissement lourd s'impose. Toutes les usines européennes ont des capacités de plusieurs millions de tonnes (3,5 millions de tonnes pour l'usine d'Avignon, en France).

5. Les autres projets potentiels de la forêt

Parmi les autres projets potentiels touchant la filière bois-forêts, on fera les remarques suivantes :

- Le **Thuya**, bois noble, pourrait être valorisé et commercialisé de façon industrielle dans les pays de la CEE. Il est indispensable au préalable d'effectuer une étude de marché. Qui va la financer ?

- Le **Genevrier**. Le problème est le même que pour le Thuya. Une étude de marché portant principalement sur l'industrie d'ornement doit être réalisée.

- Le **Lichen**. Cette matière première pourrait intéresser un industriel européen susceptible de s'associer avec un partenaire marocain. Une analyse préalable des caractéristiques de ce produit est nécessaire.

- **L'Alfa**. Il faudrait étudier le coût de la Thermie tirée de ce produit avant d'en proposer un usage énergétique. En ce qui concerne les briqueteries, la technologie est-elle disponible et compétitive ? Compte tenu du faible potentiel à court et moyen terme de la forêt marocaine, il est indispensable de chercher à développer d'autres domaines que les produits ligneux.

6. Les essences des produits de la forêt

Les conditions climatiques et pédo-géologiques sont des facteurs favorables à l'exploitation des produits de la forêt, de l'arboriculture et des plantes médecinales pour la fabrication d'essences naturelles, d'huiles essentielles, de matières premières pour la cosmétique, la parfumerie, la pharmacie.

Il existe, d'ailleurs, deux filiales de sociétés françaises implantées dans la Province de Khémisset au sud de Meknès.

Cependant pour les PME locales, il est difficile de se développer dans ce créneau. D'une part, le marché local est trop étroit. D'autre part, le marché extérieur est, en général, verouillé par les grands groupes multinationaux.

C'est ainsi que nous avons pu rencontrer un jeune promoteur marocain qui a installé une distillerie (essence de romarin, essence de cèdre de l'Atlas...). Il éprouve des difficultés à écouler ses produits sur le marché extérieur. Renseignements pris auprès d'un distributeur français, ses produits ne seraient pas adaptés aux normes exigées par les consommateurs français. Ces normes étant dictées par les producteurs de la région de Grasse, on se trouve dans un cercle vicieux.

Nous proposons d'approfondir les problèmes et les perspectives de la valorisation des plantes aromatiques et médicinales en faisant appel à des spécialistes du domaine au cours de l'année1990. Nous pourrions ainsi passer une semaine à Meknès

avec un chercheur/pharmacien marocain, M. Jamal BELLAKHDAR associé à M. Michel DERBESY, professeur à l'Ecole de Chimie de Marseille, pour son apport au niveau de la connaissance du marché européen et de ses technologies modernes. Des PME marocaines ou étrangères de ce secteur pourraient être associées à l'analyse.

7. Les pépinières d'arbres fruitiers

La région de Meknès, principalement Ifrane-Midelt, se prête parfaitement au développement de l'arboriculture : pommiers, oliviers, amandiers, noyers, pêchers...

Le secteur privé devrait logiquement pouvoir trouver un climat et un terrain idéal, alors que le marché local existe, pour créer de nouvelles plantations.

Cette demande induit un besoin croissant en pépinières arboricoles qui peuvent être adaptées à des petits projets dont le produit intéresse aussi bien le secteur public que privé.

Nous sommes en contact avec des sociétés françaises spécialisées dans les porte-greffes pouvant fournir une matière première garantie sans virus et avec des variétés très performantes, disposées à s'associer à de jeunes promoteurs locaux. Le PPRI pourrait être l'occasion de les identifier et de les aider à monter des projets en Joint-Venture.

8) La vigne.

L'analyse de la situation actuelle du secteur viti-vinicole montre, d'après une note d'information de la Société Meknès Vins, que (cf. Annexe N° V) :

. Le secteur viti-vinicole du Maroc connaît un déclin inquiétant. Des mesures énergiques et immédiates doivent être prises par les Pouvoirs Publics pour remédier à cette situation :

. Une situation de pénurie s'installe qui se traduira à court terme par une disparition pure et simple du secteur avec toutes les répercussions négatives qui en découleront pour l'économie nationale (pertes d'exportations potentielles, impact négatif sur le tourisme, emplois).

. La Société Meknès Vins occupe la deuxième place sur le marché des vins à l'intérieur et à l'exportation après la société

d'Etat, leader sur ces marchés, et la première place dans le secteur privé avec une part de 20 % environ de ce marché.

. L'importance de la Société Meknès Vins sur le plan socio-économique de la région de Meknès n'est pas négligeable :

- elle occupe 200 salariés permanents et une centaine de manoeuvres temporaires,
- elle contribue au budget de l'Etat au titre de la fiscalité sur les vins à hauteur de 40 millions de DH environ chaque année ; la taxe intérieure de consommation versée au bureau douanier de Meknès représente près de 80 % de la totalité de la recette annuelle de ce bureau,
- elle exploite en location 500 hectares environ des vignobles de raisin de cuve appartenant au secteur privé ; ces vignes sont très âgées (plus de 40 ans) avec de nombreuses souches manquantes ; malgré ces conditions très défavorables elle obtient des rendements moyens à l'hectare de l'ordre de 45 hectolitres, donc supérieurs de 60 % à la moyenne nationale.
- La Société Meknès Vins ne trouve plus d'approvisionnements en raison de cuve en quantité suffisante dans le secteur privé pour satisfaire ses besoins quantitatifs et qualitatifs.
- Les productions issues des vignobles qu'elle exploite en location se réduisent de jour en jour à la suite d'arrachages effectués par les propriétaires.
- La Société Meknès Vins s'approvisionne auprès du secteur étatique qui lui fournit des vins à des conditions difficilement compatibles avec les exigences techniques et commerciales du marché.

Il paraît donc urgent de prévoir un plan de relance de ce secteur. La société Meknès Vins devrait constituer un bon partenaire local pour des entreprises étrangères qui seraient disposées à transférer leur savoir-faire pour la remise en état des vignobles ; pour participer à l'équipement des caves en matériel de vignification moderne pour diversifier la production (mousseux) et pour développer les exportations de vin de qualité à l'extérieur.

Ce projet qui s'insère parfaitement dans le cadre de la régionalisation recommandée par les instances gouvernementales permettra entre autres d'améliorer considérablement la recette des collectivités locales au niveau de la quote-part qu'elles perçoivent de la taxe sur la valeur ajoutée collectée localement. En effet, l'exploitation dans la région des potentialités agricoles existantes et la commercialisation des productions obtenues par une entreprise installée dans cette même région, permettra de mettre à la

disposition des collectivités locales des recettes qui jusqu'à ce jour sont drainées vers d'autres régions.

Les pépinières RICHTER seraient disposées à faire un apport de transfert de technologie, à fournir les porte-greffes nécessaires pour éviter le développement de maladies sur les souches anciennes, comme c'est le risque actuellement à Meknès, et d'assurer éventuellement la commercialisation à l'exportation des produits de la filière sous son contrôle technique (cf. lettre Pépinières RICHTER, Annexe N° VI).

De même que pour l'arboriculture, de jeunes promoteurs pourraient être associés aux Pépinières RICHTER pour créer des pépinières viticoles en Joint-Venture.

2.2 La filière tourisme

Le tourisme occupe une place importante dans la stratégie de développement économique du Maroc pour ses retombées sur la balance des paiements. Au niveau régional, ses effets se font ressentir sur l'emploi, sur l'évolution des structures de consommation par l'effet d'incitation qu'il induit, et par l'impact exercé sur l'artisanat local, les services, le transport et l'industrie.

Le "rapport préliminaire sur le tourisme à Meknès" réalisé par Vincent BRUNEAU, Directeur adjoint au Conseil Départemental du Tourisme du Var (cf. Annexe N° VII) montre que :

- la capacité d'accueil touristique à Meknès (1.400 lits hôteliers classés) est faible compte tenu de l'importance de la ressource touristique à l'état brut,

- les effets induits du tourisme sont très limités pour l'ensemble de la fonction touristique.

Cette situation tient principalement au fait que les promoteurs des projets touristiques n'ont pas pour objectif de créer "un produit Meknès" autonome, intégré au développement économique régional. Ces promoteurs sont étroitement dépendants de la stratégie des Tour-Opérateurs étrangers, lesquels se cantonnent à la commercialisation du produit "circuit des villes impériales".

Compte tenu des potentialités et de l'impact théoriques du tourisme dans la région Centre-Sud, nous avons tenu à effectuer une nouvelle mission en décembre 1989 accompagné par Messieurs

Vincent BRUNEAU et Jacques MIKAELIAN, tous deux spécialistes d'aménagement touristique. Nous pensons utile de présenter ici le compte rendu de mission concernant cette région que nous a remis M. BRUNEAU.

I - DES ATOUTS NON VALORISES

Une première mission d'étude en décembre 1988 nous avait permis de déterminer les points forts et les points faibles de MEKNES au regard du développement touristique, à savoir :

Points forts :

- existence d'une ressource touristique à l'état brut (forêts, rivières, élevages de chevaux, vestiges archéologiques, artisanat d'art, culture locale...)
- douceur du climat en dehors des mois de juillet et d'août
- mise en place de l'APOTEMEK (Ass. des Promoteurs du Tourisme de Mek
- présence de quelques hôtels de grande capacité

Points faibles :

- MEKNES est le maillon faible du produit "circuit des villes impériales"
- faiblesse de la capacité d'accueil malgré la présence de quelques hôtels
- la clientèle dominante est une clientèle de passage
- absence de positionnement clair de MEKNES sur ses atouts spécifiques qui restent mal exploités
- faiblesse de l'animation
- pas de prise en compte du tourisme au niveau du plan d'urbanisme
- inexistence des effets induits du tourisme sur les autres secteurs d'activité économique

II - UNE MARGINALISATION DU PRODUIT MEKNES

Avec seulement 2,3 % des nuitées touristiques du royaume, la province de MEKNES se situe au 10ème rang des zones d'accueil touristique. Il est à noter l'importance relative du camping.
En effet, la province de MEKNES n'accueille que 1,9 % des nuitées hôtelières classées du royaume contre 4,3 % pour le camping.

Si les hôtels de catégorie supérieure ont les meilleurs taux d'occupation, la durée des séjours est très faible (1,5 jour en moyenne) pour l'ensemble du secteur.

MEKNES ne retient pas le touriste. C'est une ville marquée par le tourisme de passage tant pour la clientèle nationale que pour la clientèle internationale.

Fréquentation touristique des provinces du Royaume du Maroc

Rang	Province	% des nuitées touristiques en 1988
1	Agadir	22,6 %
2	Marrakech	15,6 %
3	Tanger	10,9 %
4	Casablanca	10,3 %
5	Tétouan	8,4 %
6	Fez	6,1 %
7	Rabat	4,8 %
8	Oujda	2,6 %
9	Al Hoceima	2,4 %
10	Meknes	2,3 %

III - UNE SITUATION BLOQUEE

On ne peut manquer d'être frappé par le fait que parmi les nombreux projets hôteliers recensés en 1988, aucun n'ait pu voir un début de réalisation en 1989. En fait, depuis de nombreuses années, l'évolution de l'infrastructure hôtelière de MEKNES est bloquée par des problèmes fonciers et d'urbanisme. En effet, le schéma directeur de la ville de MEKNES, approuvé en 1980, n'a pas prévu de zone spécifiquement touristique. Or, il est clair que les projets touristiques et hôteliers ne peuvent supporter la même charge foncière que les programmes immobiliers classiques.

Malgré la faiblesse de la fréquentation, la capacité d'accueil touristique hôtelière de MEKNES est insuffisante. Sur les 1.400 lits disponibles, seuls 900 à 1 000 sont commercialisables auprès des marchés émetteurs.
MEKNES pourrait tirer un meilleur parti de sa place sur le circuit des villes impériales.

Les sites les plus appropriés pour recevoir des équipements touristiques et hôteliers sont les suivants :

- terrain municipal de la foire (9 ha)
- terrain Habous de la zone 12 dite Ras Aghil (7 ha)
- terrain Habous sur la RP 28 doté d'une source thermale (6 ha)
- terrain domanial situé dans la zone d'extension sud-ouest sur la route d'Agourai (6 ha)
- terrain sur la rive droite de l'oued Boufekrane appartenant à la municipalité (Ghabat Chabab) et aux particuliers (Belle-Vue) d'une superficie de 14 ha.
- terrain domanial situé en face de Toulal (10 ha)

IV - FEDERER LES ATOUTS TOURISTIQUES DE MEKNES

Les atouts de MEKNES sont multiples. Toutefois, MEKNES n'a pas de positionnement clair sur l'échiquier touristique marocain.

Il est donc impératif de recentrer le produit MEKNES sur ses atouts majeurs.

Pour une clientèle européenne, la région de MEKNES n'offre pas un dépaysement majeur sur le plan de la nature.
En revanche, le patrimoine culturel et le savoir-faire Meknesi sur le plan de l'artisanat d'art sont sous-exploités.

Les deux axes majeurs de développement pour un tourisme à MEKNES pourraient être la culture et l'économie :

- le patrimoine historique de MEKNES est particulièrement intéressant (ville fortifiée, les cinq portes, le grenier de Moulay Ismaël, le mausolée, la Médersa, la Médina).
  On peut ajouter à cela la proximité de Volubilis. Toutefois, la mise en valeur du patrimoine devra demander de gros efforts financiers mais devrait renforcer le positionnement de MEKNES sur le circuit des villes impériales.

- le savoir-faire artisanal de MEKNES se développe dans de multiples domaines (damasquinerie, sculpture sur bois, ébénisterie, travail du cuivre, travail du cuir, broderie...).
  Un certain nombre de dispositifs est à mettre en place afin d'en assurer la mise en marché auprès des touristes.

  Le projet de Foire Commerciale à MEKNES devrait contribuer à positionner plus fortement MEKNES sur ce créneau.

V - INSERTION DU TOURISME DANS LE CADRE DES P.P.R.I.

Le développement intégré constitue une approche globale du développement qui interroge les acteurs locaux sur leurs choix fondamentaux en matière des modes de développement, à savoir :

- en quoi le tourisme peut contribuer au développement des autres secteurs d'activité économique ?
- à travers le tourisme, est-il possible de valoriser les productions locales, notamment par la mise en place de circuits courts de distribution et la vente directe de produits ?
- quelles complémentarités organiser entre le principal pôle touristique et les zones périphériques ?
- comment le tourisme peut-il être développé à travers la mise en valeur de la culture locale et comment cette culture peut-elle être financée en retour par le tourisme ?
- comment éviter que ne se développe une économie touristique duale avec d'un côté des centres de profit autonomes (Resort-hôtels de catégorie internationale exploitant le circuit des villes impériales), et d'un autre côté, des centres de coûts (gestion lourde du patrimoine historique, culturel...) sans qu'il n'y ait de péréquation entre les deux secteurs.

Il ne faut pas oublier que MEKNES occupe une place modeste sur l'échiquier touristique du royaume. Toutefois, le retard pris par MEKNES dans son développement peut être une opportunité pour une meilleure maîtrise de son développement.

On ne peut manquer d'être frappé par la situation d'extrême dépendance vis-à-vis des tours opérators étrangers des stations touristiques marocaines de première grandeur comme AGADIR, TANGER...

Leur modèle de développement est-il à reproduire ?

En optant pour un développement intégré, la région de MEKNES a fait un choix à la fois décisif et difficile.

Décisif dans la mesure où le développement intégré, c'est le choix de l'autonomie économique, de la maîtrise directe des marchés à partir de la réalité de l'espace économique concerné.

Difficile dans la mesure où le développement intégré s'appuie sur des solidarités, sur une responsabilité des acteurs qui s'impliquent directement, sur un partenariat public et privé, sur des concertations souvent délicates à mener.

VI - L'ORGANISATION DU TOURISME

Autonomie et partenariat : c'est l'enjeu de la mise en place d'une organisation opérationnelle du tourisme sur la province de MEKNES.

L'autonomie est avant tout l'aptitude à concentrer des moyens financiers afin de mener des actions structurantes.

Le point d'appui peut être la création d'une SEM d'aménagement et de gestion dans laquelle la commune, les banques, mais aussi et surtout les acteurs économiques locaux pourraient se retrouver.

La SEM[1] aurait pour mission : (1) Sté d'Economie Mixte

- une maîtrise d'ouvrage sur les zones touristiques majeures comme le complexe de la Foire de MEKNES, l'ensemble des congrés, séminaires et artisanat du Grenier Moulay Ismaël...

- l'animation et la gestion de la foire, du projet de camping jouxtant la foire, des séminaires et congrés, d'un spectacle son et lumière....

- la commercialisation et la promotion à travers notamment la mise en place d'une centrale de réservation

- la création de produits touristiques, forfaits...

La SEM est tout à fait adaptée pour les situations où il s'agit à la fois d'avoir un pouvoir d'action tout en ayant un partenariat.

Le partenariat c'est l'aptitude à travailler ensemble, dans la même direction.
Les acteurs sont :

- dans le secteur public :
  - la province
  - la commune
  - le Ministère du Plan
  - le Ministère du Tourisme
  - la Chambre de Commerce

- dans le secteur privé :
  - les professionnels du tourisme
  - les artisans d'art
  - les associations.

Comment fédérer ces acteurs ?
Un leader peut-il se dégager ?
Qui a l'autorité pour d'éventuels arbitrages ou rapprochements de point de vue ?

VII - QUELQUES OPERATIONS INITIALISANT LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE

- Le projet de Foire de MEKNES

La CCI de MEKNES a présenté un avant-projet du complexe touristique, hôtelier et para-hôtelier (camping), et commercial de la foire de MEKNES.

Le site envisagé appartient à la municipalité.

La SEM de développement touristique intégré pourrait être créée à l'occasion de cette opération.

La SEM aurait plusieurs missions (cf.VI)

- Centre de Congrés et Artisanat du Grenier de Moulay Ismaêl

La SEM pourrait être chargée de la définition d'un programme d'équipement et d'animation du site.
Sur ce projet, le centre de formation à l'artisanat pourrait être associé.

- Centre d'études et de séjours linguistiques

En partenariat avec des structures européennes organisant des voyages touristiques linguistiques, étude de la faisabilité d'une Ecole Internationale d'Arabe dans le cadre de la MEDERSA avec un hébergement pour vacanciers/étudiants dans la vieille ville de MEKNES.

En ce qui concerne les autres projets touristiques, tels l'hôtel "Hacienda Al Andalus", l'hôtel "Ismaëlia", des conventions pourraient être passées afin que ces derniers adhèrent à la centrale de réservation de la SEM.

2.3 La filière des industries agro-alimentaires (I.A.A.)

La filière agro-alimentaire n'a pas l'objet d'analyse fine au cours de l'année 1989. Nous proposons que ce secteur soit l'objet prioritaire d'une étude au cours du programme 1990.

Ce choix se justifie à nos yeux par plusieurs raisons :

- En premier lieu, l'agriculture est le secteur moteur de la région Centre-Sud. Le programme agricole entre la Direction de la Production Agricole et la Coopération Française devrait rentrer dans une phase opérationnelle avec l'affectation d'un coopérant à plein temps sur Meknès et avec le démarrage de certains projets agro-industriels avec la région de Toulouse.

- En second lieu, le secteur des industries agro-alimentaires est, comme nous l'avons déjà signalé, majoritaire parmi les industries de la région avec 55 % du chiffre d'affaires industriel au lieu de 25 % au niveau national.

- En troisième lieu, l'I.A.A. est l'un des secteurs dont les effets induits au niveau régional (inputs, emplois...), sont les plus importants. L'Etat peut avoir un rôle fondamental pour contribuer à éliminer les blocages actuels.

- Enfin, l'évolution des structures de consommation dans les pays industrialisés constituent une contrainte incontournable à moyen terme pour les perspectives d'exportation des I.A.A. meknassis. Celles-ci doivent être capables d'évoluer rapidement dans leur stratégie, leur technologie, leur approche des marchés, leur gestion...

Nous devons constater que les I.A.A. de Meknès restent encore très traditionnelles, peu diversifiées, de taille relativement réduite et peu exportatrices comme le montre le tableau N° VIII tire de la liste des entreprises industrielles du Ministère de l'Industrie.

On peut faire les remarques suivantes :

- les minoteries - boulangeries concentrent 63 % du nombre des établissements, pour 43 % de la production et 29 % des emplois. Ces activités traditionnelles présentent un intérêt relativement limité au niveau de la région. Elles se situent dans un créneau peu porteur d'effets innovateurs.

- Les conserves de fruits et légumes constituent la principale activité exportatrice de la Branche 12 (autres produits

alimentaires). Une seule entreprise réalise des surgelés et reste encore de taille très limitée. S'il est vrai que les conserveries ont une diversification au niveau des produits assez forte (olives, câpres, abricots, légumes, jus de fruits, champignons), par contre les technologies utilisées restent le plus souvent traditionnelles ce qui limite les possibilités d'exportations et donc d'entraînement sur la production rurale.

Tableau N° VIII

Les industries agro-alimentaires de Meknès en 1986

BR-SB	Nbre Etablis.	NOM ou objet	Chiffre Affaires (mill. DH)	Effect.	Export 1000 DH
10.11	7	Minoteries	330 780	445	-
10.15	1	Pâtes alimentaires	1 613	38	-
10.21	29	Boulangeries-pâtisseries	8 210	203	-
10.42	1	CHERIBON Chocolaterie	6 666	53	-
10	37	Prod. des ind. alimentaires	347 269	739	-
11.11	4	Conserves fruits-légumes	72 290	608	32 000
11.12	1	Fabric. produits surgelés	3 892	12	3 498
11.13	6	Frigos	8 183	81	-
11.51	4	Fabric. de corps gras	228 973	625	11 313
11.72	1	Café	144	2	-
11.81	2	Poussins, alim. du bétail	40 035	136	-
11	17	Autres prod. alimentaires	353 517	1 464	46 811
12.21	4	Fabrication de vin	100 045	298	3 773
TOTAL	58	Ind. Agro-Alimentaires	800 831	2 501	50 584

Nous savons que les conserves consommées dans les pays industrialisés mutent rapidement vers des produits de consommation nouveaux du type quatrième gamme, c'est-à-dire des aliments frais emballés sous vide (salade, carottes rapées, céleris rapés, choux émincés) ou du type cinquième gamme, c'est-à-dire des plats préparés frais et adaptés aux normes à la cuisson sous vide, sans compter les produits surgelés, lyophilisés, deshydratés...

Les habitudes de consommation des gens urbanisés, pressés et à revenus élevés peuvent aussi toucher rapidement une couche non négligeable de la population marocaine.

Cependant, cette nouvelle cuisine exige que soient respectées certaines normes et que soient appliquées des technologies modernes utilisant des techniques informatiques et du froid assez sophistiquées. Les entreprises voulant se lancer dans ces créneaux doivent donc impérativement nouer des contacts étroits avec des centres de recherches - des Instituts Technologiques Appliqués, et si possible des entreprises européennes possédant la technologie et maîtrisant les marchés.

Pour identifier les potentialités de la Province de Meknès dans les produits sucrés (confitures) et dans les produits salés touchant les nouveaux marchés européens, sans oublier les industries traditionnelles de l'agro-alimentaires, nous proposons d'organiser une mission en Mai-Juin 1990, composée par un ou deux experts complémentaires (problèmes de circuits à l'exportation, intégration de la filière agriculture-IAA, technologies nouvelles). L'objectif serait de faire un diagnostic et de présenter des propositions susceptibles de contribuer au développement de projets intégrés dans ce secteur.

D'ici là, il serait hautement souhaitable que les industriels ou les nouveaux promoteurs qui souhaitent étudier cette opportunité puissent, préalablement à la mission, transmettre à la Délégation du Ministère du Plan de Meknès les questionnaires (entreprises en fonctionnement ou porteurs de projets créateurs) et proposer une date de rendez-vous pour la visite de leur entreprise ainsi qu'un entretien.

2.4 La filière des industries textiles, de l'habillement et du cuir (I.T.C)

De même que pour la filière des I.A.A., la filière textile n'a pas fait l'objet d'une analyse fine au cours de l'année 1989. Nous proposons que ce secteur soit l'objet d'une étude au cours du programme 1990.

Ce choix sectoriel se justifie à nos yeux par le fait que :

- d'une part, le secteur textile-cuir est actuellement le second secteur industriel par le nombre d'entreprises et des emplois créés dans la ville de Meknès. Il répond donc à l'un des objectifs prioritaires du Plan que sont la création d'emplois et la formation des hommes,

- d'autre part, parmi les projets retenus dans l'attribution des terrains de la future zone industrielle les industries textiles-cuir arrivent en premier, devançant même les I.A.A. en nombre de projets et emplois projetés,

- enfin, les projets du secteur se concentrent essentiellement dans la confection (tableau N° IX) dont la technologie est la plus simple et la rentabilité à court terme la plus élevée, grâce à une forte demande à l'exportation et aux bas salaires de la main d'oeuvre banale locale. Une telle orientation peut avoir des conséquences graves. D'une part, au niveau de l'intégration régionale, elle a des effets induits limités essentiellement à la création d'emplois peu qualifiés. A partir du seuil de production atteint actuellement dans la région, il est peut-être possible de concevoir une plus forte intégration inter-sectorielle ? D'autre part, à plus long terme, on peut craindre que les efforts déployés par les pays industrialisés pour restructurer leur secteur textile à partir d'introduction de nouvelles technologies (découpe au laser, robotisation...), et l'ouverture des pays d'Europe de l'Est à bas salaires, puissent se répercuter négativement et gravement sur les capacités d'exportation du Maroc.

Comparativement à l'échelle nationale, les industries textiles-cuir (I.T.C.) de Meknès sont relativement peu développées avec environ 1,4 % du nombre d'entreprises, 2,7 % des effectifs, 1,8 % de la production et 3,1 % des exportations.

La structure par Branche de la production des I.T.C. est la suivante :

BR	Dénomination	MEKNES	NATION
13	Prod. textiles et bonneterie	34 %	58 %
14	Habillement	48 %	27 %
15	Cuir	16 %	14 %
ITC	Total	100 %	100 %

Elle révèle le poids élevé des industries de l'habillement par rapport aux industries amont de la filière textile. La branche 14 est, toutefois, très concentrée puisqu'une seule entreprise, la SICOME, y réalise 81 % de la production, dont plus de 90 % est destiné à l'exportation.

Tableau N° IX

Les industries Textiles-Cuir de Meknès en 1986

(valeur en milliers de DH)

BR-SB	Nbre Etablis.	NOM	Chiffre Affaires	Effect.	Export
13.12		MECAFIL (filat.,tiss. coton)	7 125	22	4 361
13.13		SEFITA (filat.,tissage laine)	64 025	582	4 715
13.71		MATIMA (tapis)	14 677	221	14 539
13	3	Prod. textiles et bonneterie	85 827	825	23 615
14.21		SOMIL Europe (vêt. dessous)	568	30	568
14.31		SICOME	98 080	875	97 306
CON-		SIBOS	10 119	232	9 437
		SOHAME SA	1 501	125	1 501
FEC-		HARIRI BOUZEKRI	693	10	-
		JACK TAILOR	1 676	25	-
TION		MUHSSINE COMEK	302	17	-
		ISMACO (ISMAELIA)	8 110	140	-
14	8	Habillement	121 049	1 455	108 812
15.11		TANNERIE DU NORD	1 203	6	-
TAN-		MANUCUIR	31 483	206	8 000
NERIE		TANNERIE IDRISSA	929	8	-
15.41		SOMACEC	784	30	-
Chauss.-	Cuir	SOMARAC	6 224	80	-
15	5	Cuir et chaussures cuir	40 623	330	8 000
13,14,15	16	Textile, habillement, cuir	253 499	2 610	140 427

Dans le secteur cuir, Meknès possède l'une des plus importantes tanneries du pays, MANUCUIR, dont les prix et la qualité des produits finis sont compétitifs à l'exportation puisqu'elle est capable d'exporter 25 % de sa production. Cependant, la présence de cette industrie intermédiaire n'a pas entraîné le développement d'industries aval puisque la fabrication d'articles en cuir est inexistante et que l'on ne compte que deux unités de fabrication de chaussures. Certains transformateurs locaux accusent la société MANUCUIR de profiter de son quasi monopole pour pratiquer des prix intérieurs élevés, accusations qu'il faudrait vérifier.

Cette filière attire de plus en plus les promoteurs de Meknès puisqu'elle recueille le tiers des demandes de terrains en zone industrielle, mais là encore essentiellement dans la confection.

Certains membres de la CCI commencent à s'inquiéter du fort attrait spéculatif exercé par l'habillement, craignant les retombées à moyen et long terme d'une crise à l'exportation. Ils souhaiteraient pouvoir organiser un débat entre promoteurs et professionnels du secteur au cours d'un séminaire qui serait organisé à Meknès.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons contacté le Centre d'Etudes Techniques des Industries de l'Habillement (C.E.T.I.H.) dont la vocation est de concourir à la mutation technologique des industries françaises de l'habillement en exerçant les trois fonctions complémentaires suivantes :

- la recherche industrielle collective et les études appliquées au secteur de l'habillement et industries annexes,

- le transfert, sur le terrain, des techniques et des concepts devenus opérationnels par le biais de prestations individualisées, sur mesure,

- la promotion de l'information et de la documentation techniques auprès des professionnels de l'habillement, appuyée par une vieille technologique internationale.

La direction du CETIH, nous a donnée son accord pour que Madame DAUMAS, responsable du CETIH en Provence-Alpes-Côte d'Azur puisse nous aider au cours d'une mission effectuée à Meknès à identifier les problèmes de la filière textile-habillement et à proposer un certain nombre de solutions.

Nous proposons donc que la Direction du Plan organise au cours du second trimestre 1990 une semaine d'étude du secteur textile qui consisterait à visiter les entreprises en fonctionnement et à rencontrer les nouveaux promoteurs qui le souhaiteraient et qui auraient répondu au préalable aux questionnaires distribués.

Une ou deux journées pourraient être consacrées à un séminaire réunissant les professionnels du textile.

CONCLUSION : LES PROPOSITIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le diagnostic fait jusqu'ici au niveau de la région de Meknès appelle selon nous une politique de développement ayant trois objectifs majeurs :

- la levée des blocages de développement inventoriés ;

- la diversification de la base économique existante grâce à la poursuite d'une recherche active de projets et de partenaires extérieurs au milieu local ;

- la régénération du milieu économique local par une politique favorisant les créations d'entreprises, condition préalable à l'emergence des nouveaux projets productifs identifiables.

Dans le contexte économique actuel de Meknès, le simple apport d'activités ou le lancement de procédures d'aides nouvelles ne peuvent pas suffire pour alimenter la dynamique économique, il faut créer les conditions institutionnelles du développement en mettant en place une organisation capable de piloter les actions à réaliser et d'animer la politique économique définie.

La mise en oeuvre du P.P.R.I. doit se faire à deux niveaux :

- Au niveau institutionnel
- Au niveau opérationnel.

1) - La solution Institutionnelle

Le Comité de Pilotage du Plan

La solution institutionnelle passe par la création d'un **Comité de Pilotage du Plan**, chargé de :

- définir la stratégie de développement
- mettre en oeuvre les modalités d'action
- sélectionner les responsables
- contrôler la réalisation des opérations.

La sélection des membres du Comité est du ressort du pouvoir politique et économique. Elle doit, toutefois, recouvrir les principales structures du pouvoir qui sont :

- le Gouverneur

Il exerce une double fonction : représentant de l'Etat (pouvoir déconcentrée) et agent exécutif de la Province (collectivité décentralisée), représentant de Sa Majesté le Roi et délégué du gouvernement.

- le Conseil Communal

Ce Conseil se compose de membres élus, au suffrage universel direct, pour 6 ans. Le Président du Conseil a pris le relais du Pacha qui exerçait les tâches du maintien de l'ordre et de l'animation.

- L'Assemblée Provinciale

Cette assemblée est composée de membres des organismes professionnels et des membres des conseils communaux élus pour une période de 6 ans.

Ce comité serait élargi par la participation des représentants des institutions responsables de la conception du P.P.R.I. (Ministère du Plan, CER) et par la désignation de responsables professionnels et institutionnels choisis en fonction de l'ordre du jour des réunions programmées.

Le rôle du Comité de Pilotage consiste à évaluer les actions proposées, à définir les moyens d'action et à les mettre en oeuvre pour créer les conditions favorables à la réalisation des opérations.

2) - La solution opérationnelle

Compte tenu des problèmes spécifiques de la Province, nous proposons de conduire une véritable recherche/action pour apporter les solutions les plus exactes possibles aux problèmes du développement. Concrètement, chaque solution définie dans les propositions doit être appuyée sur une analyse précise réalisée par enquête de la situation. C'est à ce prix que les remèdes proposés seront efficaces.

Cette analyse repose sur :

- d'une part, l'établissement d'un guide d'interview qui peut être inspiré des deux questionnaires d'enquête élaborés :

* le premier concerne la diversification des entreprises existantes. Ce questionnaire a pour objectif d'inventorier les projets et de proposer des solutions éventuelles en coopération avec des partenaires marocains ou étrangers aux entreprises qui souhaitent introduire des innovations ou qui sont porteuses de projets. Les dirigeants de ces entreprises doivent être à même de remplir individuellement ces questionnaires et de les transmettre aux responsables de la mise en oeuvre du P.P.R.I.

* Le second concerne la création d'activités. Ce questionnaire a pour but de juger la capacité du créateur d'entreprise, d'évaluer la cohérence interne du projet et sa pertinence par rapport à l'économie locale. Ce questionnaire doit être passé auprès de tous les porteurs de projets qui se sont manifestés auprès des banques, de la Chambre de Commerce, de la Jeune Chambre Economique, de l'ODECO pour obtenir des prêts jeunes promoteurs ou autres.

- d'autre part, l'organisation de missions d'experts étrangers qui peuvent être appuyés par des spécialistes marocains des domaines d'activités retenus pour éviter que ne soient proposées des solutions non adaptées aux conditions socio-économiques concrètes.

Ces experts auront impérativement besoin, pour garantir leur efficacité, du maximum d'informations disponibles au niveau national et local concernant le secteur visé. La connaissance du tissu économique local leur sera fournie par l'analyse des questionnaires "diversification" et "création" d'activités, avec éventuellement le questionnaire facteurs de localisation.

Ainsi, les questionnaires ne sont pas "une vue de l'esprit de chercheurs", ils répondent à un impératif besoin d'appréhender le comportement des chefs d'entreprises avant de déterminer une stratégie.

Ils permettent de constituer un dossier entreprises dont les données pourront être confrontées aux dossiers similaires que nous demandons de remplir aux entreprises françaises sollicitant un partenariat marocain.

Par ailleurs, ces guides d'interview doivent être directement opérationnels, c'est-à-dire que leur simple lecture doit permettre à un spécialiste de faire un diagnostic sur l'entreprise sans qu'il soit obligatoirement nécessaire de prévoir un dépouillement informatique et statistique.

Les actions spécifiques à chacun des secteurs étudiés susceptibles de répondre aux objectifs de développement apparaîtront au cours des différentes missions d'études.

En ce qui concerne les projets concrets, nous ne pouvons dans l'état actuel d'avancement du programme fournir une liste de projets ou d'études de faisabilité à réaliser. La méthode proposée consiste, en effet, à identifier au préalable des acteurs privés qui sont susceptibles de s'intéresser à un secteur ou un projet donné et à les impliquer dans la réalisation des études. Dans un monde en pleine mutation et internationalisation des activités, cette liste doit ressortir de la confrontation entre des promoteurs et des professionnels des secteurs concernés.

En l'état actuel d'avancement du P.P.R.I., on peut déjà proposer un certain nombre d'actions qui devront être débattues par le Comité de Pilotage.

La création d'une structure de partenariat d'entreprises devrait être l'action prioritaire.

L'expérience des pays industrialisés montre que la modernisation et la régénération du tissu économique local passe par la création de structures spécifiques d'encadrement, d'organisation, d'animation économiques.

La variété de ce type de structure est très grande. On parle de Cites d'Entreprises, de Villages d'Entreprises, de Pépinières d'entreprises, d'incubateurs d'entreprises, de Parc Technologique, de Technopole agro-alimentaire ou autre. Tout dépend des fonctions qu'on leur attribue.

Le propos actuel n'est pas de nous étendre sur la définition, les avantages et les inconvénients de chacune de ces structures, d'autant que chaque spécialiste vous dira que sa formule est la meilleure.

On retiendra que les services rendus aux entreprises sont multiples et plus ou moins étendus :

- avant l'implantation de la société, ils peuvent consister à l'aider dans l'élaboration du plan d'affaires, et dans le soutien du dossier vis-à-vis des banquiers, fournisseurs, clients, etc...,

- lors de l'implantation, ils peuvent assister le directeur dans ses démarches pour créer la société et son installation dans un local,

- au cours de la période de fonctionnement un "pôle de services communs" aux entreprises de la zone peut être assuré.

On peut donc en attendre beaucoup plus que d'une simple zone industrielle dont l'objectif consiste simplement à fournir aux industriels, ceux qui ont en général les moyens financiers nécessaires, un terrain aménagé à un prix relativement bas.

En effet, ce n'est pas sur la base d'une zone industrielle classique que l'on peut espérer constituer à Meknès un pôle de rayonnement national ou international. Si on veut drainer une industrialisation nouvelle, il faut répondre aux besoins exprimés par les entrepreneurs modernes. Il faudrait chercher à s'appuyer sur la valorisation du potentiel universitaire et de recherche locale. Dans les domaines où il n'est pas développé, il faut faire appel à des chercheurs nationaux ou étrangers à l'occasion de séminaires, colloques. Il faut concevoir des locaux pouvant recevoir des chercheurs et des activités de haute technologie, avec l'accès aux infrastructures de loisirs et de services auxquelles ils aspirent. Ces fonctions pourraient être jouées par un Parc d'Activité Industrielle.

Ce Parc d'Activité pourrait, éventuellement comporter un "incubateur" ou une "pépinière" où s'installeraient les PME en quête d'assistance, ce qui permettrait aux entreprises en gestation de sortir de leur isolement, de bénéficier de structures peu coûteuses et de profiter de services qu'elles ne pourraient pas s'offrir autrement (bureautique, espaces conférences, accès à des banques de données à temps partagé, représentation à des foires internationales...).

Ce type d'opération rentre parfaitement dans le cadre du P.P.R.I. puisqu'elle répond à un besoin maint fois exprimé par les promoteurs rencontrés, et parce qu'elle permet d'associer de nombreux acteurs économiques de la région : Collectivités locales, Ministère du Plan, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ministère de l'Artisanat et des Affaires Sociales, Chambre de Commerce et d'Industrie, Jeune Chambre Economique, Banques, organismes privés, ERAC.

Le Maroc n'a pas intérêt à perdre du temps dans la recherche des voies et moyens les plus appropriés dans ce domaine. Il a la chance de pouvoir bénéficier rapidement de l'expérience de gestionnaires étrangers rodés à la création et au fonctionnement de telles structures.

C'est ainsi que nous avons pris contact avec les responsables de la Sté Immobilière d'Economie Mixte de la Bourse (SAIEMB) qui gère 274 lots occupés par 227 locataires couvrant 143.000 m^2 répartis dans 7 Villages d'entreprises pour la ville de Marseille.

Un dossier est en cours de constitution auprès des entreprises dont elles assurent la gestion pour déterminer celles qui seraient disposées à s'implanter au Maroc dans un cadre Institutionnel identique à celui qu'elles connaissent (cf. Annexe N° VIII note de présentation du projet "Coopération industrielle Marseille/Maroc").

Il n'est pas évident que les entreprises de Marseille souhaitent une implantation à Meknès le port et l'aéroport de Marseille étant reliés quotidiennement avec leur homologue de Casablanca. La situation géographique de Meknès présente donc un handicap difficilement contournable par rapport à la région de Casablanca.

On peut, toutefois, envisager une coopération sous la forme d'un transfert de savoir-faire entre une Société d'Economie Mixte de Meknès et la SAEIMB.

La première étape consisterait à effectuer une étude de faisabilité d'un Parc d'Activité à Meknès.

Il faut savoir qu'un espace d'environ 5 ha doit être prévu à cet effet. L'équipement et la construction des locaux seront à la charge d'une entité juridique locale à déterminer. Le Parc d'Activité pouvant être conçu en plusieurs tranches, elle devra être capable de mobiliser entre 5 et 10 millions de Dirhams de Fonds Propres. Le reste pouvant être couvert par des emprunts bancaires ou des financements internationaux.

Cette entité peut être composée par une association entre les Collectivités locales, la Municipalité de Meknès, l'ERAC, les Banques publiques ou privées, etc.

Si l'intérêt et la faisabilité apparente d'un tel projet sont réunis, il faudrait prévoir dans un premier temps une mission de deux jours à Marseille composée par :

- un représentant de Son Excellence le Gouverneur,
- un représentant du Ministère du Plan,
- un Conseiller Juridique et fiscal pour étudier le montage juridique du dossier,

- un responsable de l'ERAC, ayant la charge de l'étude de la zone industrielle en cours, pour analyser les aspects financiers et économiques du projet.

Cette mission pourrait avoir lieu aussitôt que possible dans la mesure où les autres actions d'intégration régionales lui sont en grande partie liées.

Les autres actions envisageables devront être étudiées en relation avec la décision de créer ou non un Village d'Entreprises ou une structure voisine. Ces actions devront, en effet, être complémentaires aux services offerts par la structure retenue. Il peut s'agir :

- d'une Société de capital risque. Son objectif consiste à réaliser l'ingénierie financière des projets, à financer le haut du bilan par un apport en capital en y associant les établissements financiers, les collectivités locales et les professionnels. Une Société à Capital risque étrangère peut apporter son savoir-faire, une partie du financement et permettre à des entreprises meknassi de prendre des participations dans des Sociétés de production ou commerciales étrangères dans le but de promouvoir leurs exportations ou d'acquérir une technologie. Les chances de réussite d'une telle opération sont d'autant plus fortes que son besoin en est fortement ressenti par les promoteurs qui se plaignent de la "frilosité" des banques locales, tandis que parallèlement le système bancaire dispose de capitaux importants qu'il suffirait de canaliser vers des projets productifs bien étudiés,

- de la création d'une école de formation à la gestion des entreprises qui servirait d'appui au Village d'Entreprises et qui serait ouverte sur le milieu local. Comme nous l'avons vu il n'y a pas, en effet, d'institut de gestion à Meknès. Les jeunes qui vont suivre leur formation à Casablanca ont du mal à se rehabituer à Meknès après leurs études.

En attendant la création de cet Institut de gestion, d'informatique ou autre, il serait souhaitable de sensibiliser les chefs d'entreprise de Meknès aux techniques du management, de la prise de décision et de la gestion du temps pour mieux les préparer à affronter la concurrence internationale des années 90 dans laquelle le Maroc veut rentrer de plein pieds.

Des sessions de quelques jours pourraient être organisées avec la collaboration d'un formateur spécialiste, le financement pouvant

être pris en charge par les entreprises de Meknès et les associations professionnelles.

3) - Propositions pour le programme de 1990

Ce programme prévoit deux volets.

En premier lieu, il s'agit de poursuivre le programme engagé en 1989 sur la Province de Meknès.

Suite aux premières suggestions qui émanent du présent rapport, il convient que les responsables du Ministère du Plan prennent des décisions sur la mise en place effective du P.P.R.I.

Le Plan doit jouer un rôle actif à plusieurs niveaux :

- choix des membres du Comité de Pilotage et définition de son programme d'action,

- choix d'un certain nombre de projets pouvant être débattus au sein du Comité de Pilotage (village ou pépinière d'entreprises, société à capital risque ou à gestion de l'épargne locale, école de gestion, séminaires I.A.A., I.T.C., management...),

- poursuite de l'enquête auprès des entreprises en fonctionnement (cf. liste des entreprises industrielles à enquêter, Annexe N° IX) et auprès des porteurs de nouveaux projets,

- organisation d'un programme pour les missions des spécialistes sectoriels (I.A.A., I.T.C....) ou institutionnels (village d'entreprises ou pépinières d'entreprises) en y associant les professionnels de chacun des domaines retenus.

Le C.E.R. continuera à apporter son appui scientifique et technique pour la réalisation des études et l'organisation des différentes opérations.

En second lieu, le démarrage d'une nouvelle opération P.P.R.I. peut être envisagé dans une autre région.

C'est au Ministère du Plan en concertation avec l'Ambassade de France de choisir cette région en fonction d'un certain nombre de critères tels que :

- la motivation des acteurs locaux vis-à-vis du P.P.R.I.,
- la capacité de concertation et d'entente de ces acteurs pour en garantir les chances de succès,
- le poids des potentialités non ou mal exploitées, dont la valorisation peut induire une forte intégration et dynamique régionale,
- les perspectives de coopération maroco-française pouvant être attendues de ce type d'action.

Sans préjuger du choix du lieu qui sera retenu, nous pouvons suggérer à partir des contacts préliminaires établis en 1989 et antérieurement qu'une région parait particulièrement bien adaptée : celle d'Agadir.

Le programme pourrait commencer par la tenue d'un séminaire intégrant la formation et les études du P.P.R.I. à partir de Juin 1990. Les opérations à conduire au cours de l'année en cours et pour 1991 y seront alors étudiées en concertation avec les autorités locales en tenant compte des spécificités régionales, de l'état d'avancement du projet de Meknès et du montant des ressources financières disponibles.